

2015



SIEWILLER

TRAIT D'UNION



BULLETIN COMMUNAL
N°8

Sommaire

Le Mot du Maire	5
Synthèse des réunions du conseil municipal	6
Séance du 13 janvier 2015	6
Séance du 26 janvier 2015	8
Séance du 13 février 2015	9
Séance du 02 avril 2015	11
Séance du 29 mai 2015	15
Séance du 17 juillet 2015.....	20
Séance du 2 octobre 2015.....	21
Séance du 29 octobre 2015.....	23
Séance du 07 décembre 2015.....	26
Décès en 2015.....	31
Mariage	32
Naissance	32
VIE DE L'ECOLE : PROJET DE LA CLASSE DE CP-CE1.....	32
Les anciens à l'honneur.....	33
Ce qui s'est passé cette année	36
Un monde agricole moderne	40
Comme à la maison.....	41
Comme à la maison.....	42
« Amicale des pompiers »	43
COLLECTE MULTIFLUX.....	43
SANTE ET BIEN ETRE EN ALSACE BOSSUE.....	45
SANTE ET BIEN ETRE EN ALSACE BOSSUE.....	46
« Alsace Bossue Culture »	47
Témoignage d'un enfant du pays.....	54
Gendarmerie Nationale.....	57
Phishing (Hameçonnage ou filoutage)	58
Qualité de l'eau du robinet - Année 2014	60
Maison des services	61
Réponses aux jeux	63
Numéros utiles	65

La cuvée 2015 est disponible.

Trait d'union

Où vous adressez ?

A la mairie par courrier
Mairie de SIEWILLER
Rue des églises
67320 SIEWILLER

Ou par e-mail à
mairiedesiewiller@wanadoo.fr
<http://siewiller.magix.net>



Siewiller en 1897 (Photo sur plaque de verre)



Le Mot du Maire



2015. Une année qui restera dans toutes les mémoires. Au niveau national. Attentat meurtrier, chômage croissant, hausse des impôts, incertitude envers l'avenir, de plus en plus de personnes auprès des restos du cœur etc.

Au niveau local ce n'est pas beaucoup mieux. Restriction des dotations de l'Etat, diminution des subventions du nouveau Conseil départemental alors que nous avons signé un Contrat de Territoire avec ce dernier. Nous avons été forcé à sérieusement renégocier à la baisse les aides déjà demandées. Fusion des cantons, des régions et bientôt des communautés des communes et des différents Sivom Sivu et Syndicats. La prochaine étape sera très probablement la disparition des communes, telle qu'on les connaît depuis la nuit des temps en les regroupant avec d'autres pour créer des communes nouvelles.

Au point de vue météo, nous assistons en direct le changement climatique. Disparition des hivers que nous avons connus dans notre jeunesse, déluges suivis d'inondations meurtrières, incendies monstres, sécheresse extrême au cours des mois estivaux.

Oui chers concitoyens nous le constatons tous les jours, nous vivons une période difficile et qui n'est nullement encourageante et très inquiétante pour un futur proche. Je pense surtout à l'avenir de nos jeunes.

Mais quelque part il faut néanmoins rester optimiste. Cela fait maintenant deux années que nous n'avons pas touché aux taux de nos 4 taxes locales, malgré que vous ayez constaté une hausse non négligeable sur vos feuilles d'impositions. Cette hausse, nous la subissons également au niveau de notre collectivité. Elle ne nous est pas épargnée.

Malgré les restrictions, nous avons réalisé durant l'année écoulée quelques travaux dans la rue des tilleuls et la rue du stade. La sécurisation des abords de l'école. Nous avons également achevé et déposé le dossier final de notre PLU auprès des différents services, en espérant un avis favorable en retour.

En 2016 nous avons également quelques projets, qui consistent au relevage de l'orgue Wetzel de l'église protestante inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 2001, la réfection du mur de l'église protestante du côté ouest, la mise aux normes accessibilités handicapés de notre bâtiment communal ainsi que l'école, la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en une salle communale.

Malgré les incertitudes et les craintes, restons optimistes, soyons solidaires les uns des autres et serrons-nous les coudes. C'est dans des situations difficiles que l'on reconnaît les vraies valeurs d'une collectivité.

Et c'est dans cette perspective que je vous adresse mes meilleurs vœux et celles des membres du conseil municipal pour une année nouvelle pleine d'espoir et de paix, dans vos familles et dans le monde entier.

René Burr

Synthèse des réunions du conseil municipal

Séance du 13 janvier 2015

1. Baux de chasse communaux : seconde adjudication
2. Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
3. Projet d'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
4. Avenant à la convention ADS
5. Programme des travaux sylvicoles en forêt
6. Décision modificative du budget communal 2014

1° Baux de chasse communaux : seconde adjudication

Le maire informe les conseillers municipaux que l'adjudication publique de la chasse du mercredi 7 janvier dernier a été déclarée infructueuse. Aucune offre n'a été formulée par le candidat. La commission de location a immédiatement fixée la seconde adjudication au mardi 3 février 2015 à 17 heures à la mairie.

La commission communale consultative de la chasse s'est réunie dans la salle de la mairie le lundi 12 janvier 2015 afin de discuter des dispositions de la seconde adjudication publique.

Les membres de cette commission ont décidé de maintenir la mise à prix du loyer de la chasse à 4.600,00 euros.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- suit l'avis de la commission consultative communale de la chasse et fixe la mise à prix du loyer à 4.600,00 euros,
- fixe la date limite de candidature au vendredi 23 janvier 2015 à 12 heures,
- confirme le principe des clauses particulières.

2° Taxe sur la consommation finale d'électricité (C FE)

Vu la loi n°2014-891 du 8 août 2014 et notamment son article 18,

Vu la délibération du 29/12/2014 du syndicat intercommunal d'électrification de l'Alsace Bossue instituant la taxe sur la consommation finale d'électricité au coefficient de 4,

Vu la délibération du 29/12/2014 du syndicat intercommunal d'électrification de l'Alsace Bossue décidant de reverser 99 % de son produit aux communes membres,

Le conseil municipal décide :

- de demander le versement de 99 % du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire.

3° Projet d'agence territoriale d'ingénierie publique

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un syndicat mixte ouvert.

Le syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

La commune de SIEWILLER :

Est favorable :

Au principe de son adhésion à l'agence territoriale d'ingénierie publique.

Exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :

- Application du droit des sols (ADS)
- Conseil en aménagement et urbanisme
- Accompagnement technique en aménagement et urbanisme
- Gestion de la paie
- Gestion des listes électorales

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au syndicat mixte au vu des statuts de l'agence territoriale d'ingénierie publique.

4° Avenant à la convention ADS

Le maire soumet aux conseillers municipaux l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du conseil général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols.

La convention établie entre le conseil général et la commune est ainsi modifiée : A compter du 1^{er} janvier 2015, le concours apporté par le département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le conseil général dans sa délibération du 26 mai 2014, à une redevance fixée à 2 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année N est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1^{er} janvier de l'année N (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

Après discussion, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer l'avenant à la convention avec le conseil général du Bas-Rhin.

5° Programme des travaux sylvicoles en forêt

Le maire soumet aux conseillers municipaux un devis de l'office national des forêts, concernant des travaux sylvicoles à entreprendre dans la forêt communale.

Le conseil municipal décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

6° Décision modificative budget communal 2014

Le conseil municipal vote le transfert des crédits suivants au budget communal 2014 :

Article	Dépenses
7391178	+ 312,00 €
6411	- 312,00 €

Séance du 26 janvier 2015

- 1. Baux de chasse communaux 2015-2024 : agrément des candidatures**
- 2. Création d'un poste de CAE/CUI**

1° Baux de chasse communaux 2015-2024 : agrément des candidatures

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Vu l'adjudication publique de la chasse de Siewiller du 7 janvier 2015 ayant été déclarée infructueuse,

Vu l'avis favorable de la commission consultative communale de la chasse en date du 26 janvier 2015,

Exposé

En application du code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1er février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type 2015-2024 relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le conseil municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE :

A) Agrément et/ou rejet des candidatures

1) Pour le lot n° 1 faisant l'objet d'une seconde adjudication publique, le Conseil Municipal décide :

➤ **d'agréer la candidature :**

- de M. Berni BARTH, 10 rue du Docteur Schneider à 67320 DRULINGEN

2° Création d'un poste de CAE/CUI

Suite à la démission d'un agent en contrat CUI à effet au 1^{er} janvier 2015, le conseil municipal décide de créer un poste pour l'embauche d'une nouvelle personne en contrat CAE/CUI.

Ce contrat sera conclu pour une durée d'un an, avec une durée hebdomadaire de 20/35èmes.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'agence pôle emploi, le contrat de travail ainsi que les pièces nécessaires.

Séance du 13 février 2015

1. **Adjudication de la chasse**
2. **Bail de location de l'ancienne école maternelle**
3. **Prévisions budgétaires 2015**
4. **Programme de travaux patrimoniaux en forêt**
5. **Poste d'agent d'entretien**

1° Adjudication de la chasse 2015-2024

Le maire et le 1^{er} Adjoint font état aux conseillers municipaux du résultat de l'adjudication publique de la chasse qui avait lieu le mardi 3 février 2015 à 17 heures à la mairie. Deux candidats avaient déposé leur candidature, l'actuel locataire l'Association de chasse du Rehkoepfel et M. Berni BARTH de Drulingen. La chasse a été louée à M. Berni BARTH de Drulingen pour un loyer annuel d'un montant de 2.000,00 euros.

Après discussion, le conseil municipal décide de verser la moitié du loyer de la chasse, soit un montant de 1.000,00 euros, à l'association foncière de SIEWILLER. Cette somme sera imputée sous l'article 6574 du budget primitif.

2° Bail de location de l'ancienne école maternelle

Le maire informe les conseillers municipaux que le bail de location de l'immeuble sis au 3 rue des Tilleuls à Siewiller, loué à l'association de chasse du Rehkoepfel 6 rue de la Source à Siewiller depuis le 1^{er} septembre 2000, arrive à son terme le 1^{er} septembre 2015.

Après en avoir discuté, les conseillers municipaux :

- décident de résilier le bail de location de l'immeuble sis au 3 rue des Tilleuls à l'échéance du 1^{er} septembre 2015,
- décident de reprendre ce bien pour les besoins de la commune,
- chargent le maire d'en informer le locataire de la décision de reprise de l'immeuble par lettre recommandée avec accusé de réception.

3° Prévision budgétaires 2015

Le conseil municipal décide d'inscrire le versement des subventions suivantes au budget primitif 2015 :

Article	Désignation des associations	Montant
65738	Collège des Racines et des Ailes de Drulingen	20,00 par élève
65738	Lycée (<i>uniquement les élèves ayant participé à un voyage</i>)	30,00 par élève
6574	Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Siewiller	150,00
6574	Association les Primevères de Siewiller	150,00
6574	Association Alsace Bossue Culturelle de Siewiller	150,00
6574	Chorale Sainte Cécile de Siewiller	150,00
6574	Conseil de Fabrique église catholique de Siewiller	200,00
6574	Conseil Presbytéral église protestante de Siewiller	200,00
6574	Association culturelle et sportive de Siewiller (école)	50,00
6574	Association Foncière de Siewiller	1.000,00
6574	Ecole de musique de Drulingen	575,00
6574	Garde et Aide à domicile Centre WEISS de Saverne	100,00
6574	Amicale des secrétaires de mairie de l'alsace bossue	120,00
6574	Fondation du Patrimoine	150,00
6574	Magazine SAALOR	150,00
6574	Association « Grandir ensemble » de Lohr	50,00

4° Programme de travaux patrimoniaux en forêt

Le conseil municipal approuve le programme d'actions en forêt communale pour l'année 2015 présenté par l'O.N.F. comprenant des travaux sylvicoles pour un montant total H. T. de 1.750,00 €.

5° Poste d'agent d'entretien

Le conseil municipal décide de créer un poste pour l'embauche d'une nouvelle personne en contrat CAE/CUI, à partir du 1^{er} avril 2015. Ce contrat sera conclu pour une durée d'un an, avec une durée hebdomadaire de 20/35èmes. Ses missions : entretien et réparation des bâtiments, locaux, équipements, voirie et espaces verts communaux, accompagnement des élèves dans le bus scolaire en cas d'absence de l'ATSEM.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'agence pôle emploi, le contrat de travail ainsi que les pièces nécessaires.

Séance du 02 avril 2015

1. **Projet Travaux 2015**
2. **Compte administratif 2014**
3. **Compte de gestion 2014**
4. **Affectation du résultat 2014**
5. **Budget primitif 2015**
6. **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015**
7. **Contrat de maintenance cloches église protestante**
8. **Accord sur le principe d'une adhésion à la future agence technique d'ingénierie publique en tant que membre fondateur**
9. **Consultation des communes sur les projets SDAGE et PGRI**
10. **Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires des agents**
11. **Postes CAE/CUI d'agent d'entretien**
12. **Location de la chasse : agrément des permissionnaires**

1° Projet travaux 2015

Le maire présente aux conseillers municipaux:

- un devis pour la mise aux normes électriques des cloches de l'église protestante, pour un montant de 1930 € HT
- un devis pour divers travaux de voirie, à savoir:

- confection d'une purge avec mise en œuvre d'enrobés à chaud dans la rue des Tilleuls, pour un montant de 2040 € HT
- pose de caniveau avec raccordement au réseau et réfection de la route dans la rue des Tilleuls, pour un montant de 2570 € HT
- dépose et repose de bordures AC1 et réfection en l'enrobés devant la maison 55 rue des Eglises, pour un montant de 704 € HT
- réfection de la rue des Merles

Le conseil municipal approuve l'ensemble des devis.

2° Compte administratif 2014

Avant d'entamer la discussion du compte administratif de l'exercice 2014, le conseil municipal élit monsieur Daniel BECK, membre le plus âgé, comme président de séance. Après étude et discussion, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2014, à savoir :

Recettes	(fonct. 2014)	313.142,57 €
- Dépenses	(fonct. 2014)	226.062,42 €
+ Excédent	(clôture 2013)	143.495,99 €
= Excédent	(fonct. 2014)	230.576,14 €
 Recettes	 (invest. 2014)	 19.906,06€

- Dépenses	(invest. 2014)	94.442,50 €
+ Excédent	(invest. 2013)	160.412,27 €
= Excédent	(invest. 2014)	85.875,83 €

Restes à réaliser 2014 : 130.703,00 € en dépenses et 10.469,00 € en recettes d'investissement.

Soit : résultat de clôture à reporter au budget 2015 : 143.495,99 + 160.412,27 = 303.908,26 €.

3° Compte de gestion 2014

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal de la commune de SIEWILLER, trésorier de Drulingen, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

4° Affectation du résultat 2014

Sur proposition du maire, le conseil municipal de SIEWILLER décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget communal comme suit :

- Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 34.358,17 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 196.217,97 €

5° Budget primitif 2015

Le conseil municipal approuve le budget primitif communal de l'exercice 2015, arrêté aux montants de 504.860,00 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et de 436.089,00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

6° Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2015

Le conseil municipal décide de reconduire, sans augmentation, les taux des contributions directes locales et fixe les taux pour l'année 2015 aux valeurs suivantes :

Taxe d'habitation	:	17,48 %
Foncier bâti	:	12,07 %
Foncier non bâti	:	54,23 %
CFE	:	13,32 %

Le produit fiscal attendu s'élève donc à 126.963 euros.

Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux des contributions directes locales depuis l'année 2013.

7° Contrat de maintenance cloches église protestante

Le maire présente aux conseillers municipaux un contrat de maintenance de la société BODET à Saint-Nicolas-de-Port, concernant la vérification et l'entretien annuel des cloches de l'église protestante.

Le conseil municipal approuve le contrat de maintenance présenté pour un montant annuel d'entretien fixé à 195,00 euros H. T.

8° Accord sur le principe d'une adhésion à la future agence technique d'ingénierie publique en tant que membre fondateur

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un syndicat mixte ouvert.

Le syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future agence territoriale d'ingénierie publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « agence territoriale d'ingénierie publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du syndicat mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'agence technique d'ingénierie publique faite par le département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au conseil municipal ;

Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « agence territoriale d'ingénierie publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'agence territoriale d'ingénierie publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-préfet de Saverne,
- Monsieur le Président de la Communauté des Communes d'Alsace Bossue.

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

9° Consultation des communes sur les projets SDAGE et PGRI

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'une consultation des communes est demandée par le préfet de la région Lorraine et le président du comité de bassin Rhin-Meuse, sur les projets de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2016-2021. Après avoir consulté les documents sur le site www.consultation.eau-rhin-meuse.fr, le conseil municipal émet un avis favorable aux projets de mise à jour des SDAGE et PGRI.

10°Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires des agents

Le maire expose :

- la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le centre de gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.

- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui sera communiqués aux collectivités par le centre de gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion.

11°Postes CAE/CUI d'agent d'entretien

Le maire informe les conseillers municipaux de l'engagement de deux agents d'entretien polyvalent sous contrat CUI à compter du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016, à raison de 20 heures par semaine chacun.

12°Location de la chasse : agrément des permissionnaires

Le maire informe les conseillers municipaux que le locataire de la chasse, M. BARTH Berni, peut s'adjointre de permissionnaires. Ceux-ci doivent être agréés par le conseil municipal.

Le maire présente la liste des permissionnaires établie par le locataire :

- M. HAUTER Marcel et M. WITZEL Eric.

Le conseil Municipal agrée les permissionnaires suivants :

- M. HAUTER Marcel, domicilié 7 rue des Vergers à 67320 SIEWILLER
- M. WITZEL Eric, domicilié 5 route de Sarrebourg à 57370 SCHALBACH

Séance du 29 mai 2015

- 1. Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs**
- 2. PLU : point sur la réunion avec les Personnes Publiques Associées**
- 3. Renouvellement contrat CAE de l'aide maternelle**
- 4. Travaux de signalisation**
- 5. Travaux à l'église protestante**
- 6. Travaux rue du Stade**
- 7. Accessibilité des bâtiments publics**
- 8. Décision modificative**

1° Adhésion à la future agence technique d'ingénierie publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal :

La commune de SIEWILLER a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif.

Suite aux retours des communes et groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics qui souhaitent adhérer à la future agence territoriale d'ingénierie publique, il vous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'agence territoriale d'ingénierie publique sous la forme d'un syndicat mixte ouvert à la carte et pour demander à M. le Préfet du département de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte « agence territoriale d'ingénierie publique ».

L'objectif est la création juridique du syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future agence technique d'ingénierie publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Il prend acte des caractéristiques suivantes du syndicat mixte :

- le syndicat mixte prendra la dénomination « agence territoriale d'ingénierie publique » et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département, place du quartier blanc à Strasbourg
- le syndicat mixte agence territoriale d'ingénierie publique aura pour objet
 - 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
 - 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
 - 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
 - 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
 - 5 - La tenue des diverses listes électorales,
 - 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
 - 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

- le comité du syndicat mixte « agence territoriale d'ingénierie publique » sera composé de:
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le Département du Bas-Rhin
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics
 - . 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes

Il décide également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et les modalités d'élection du premier collège communal et du premier collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du premier comité syndical
- Demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte agence territoriale d'ingénierie publique
- Désigne M. René BURR en qualité d'électeur titulaire et M. Daniel ISCH qualité d'électeur suppléant, appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Bas-Rhin
 - Monsieur le sous-préfet de Saverne
 - Monsieur le président de la communauté de communes d'Alsace Bossue
- Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

2° P.L.U. : point sur la réunion avec les Personnes Publiques Associées

Une réunion P.L.U avait lieu le jeudi 21 mai dernier avec les personnes publiques associées. Les services de l'état ont été consultés et ont émis leur position concernant le plan de zonage, notamment la D.D.T. et la chambre d'agriculture. Plusieurs points ont été abordés, en particulier la suppression des parties UJ. Un compte rendu de cette réunion a été fait par les conseillers y ayant participé. Les conseillers ont ensuite consulté le plan de zonage.

La prochaine réunion P.L.U. avec le bureau d'étude a été fixée au vendredi 5 juin à 8 h en mairie.

3° Renouvellement contrat CAE de l'aide maternelle

Le maire propose aux conseillers municipaux de renouveler, pour une période de un an, le contrat d'accompagnement dans l'emploi de l'aide maternelle Christiane NOWAK, remplissant les fonctions d'assistance du personnel enseignant et d'accompagnement des élèves pendant les transports scolaires.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat CAE pour une nouvelle période de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2015, avec une durée hebdomadaire de 25/35èmes.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'agence pôle emploi, le contrat de travail ainsi que les pièces nécessaires.

4° Travaux de signalisation

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise SVH France de Sarralbe pour divers travaux :

- la fourniture et la pose d'un miroir à l'angle rue des Eglises/rue des Tilleuls pour un montant H. T. de 693,00 euros ;
- la fourniture et la pose d'un banc en acier à l'abri bus RD1061 pour un montant H. T. de 468,30 euros ;
- la fourniture et la pose de trois panneaux de signalisation « Interdit à tout véhicule moteur – Arrêté Municipal n°5 » pour un montant H. T. de 895,80 euros

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- approuve l'offre présentée par SVH France pour un montant total H. T. net de 2.062,08 €,
- autorise le maire à passer commande des travaux et à signer tout document s'y rapportant.

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement du BP 2015.

5° Travaux à l'église protestante

Monsieur le maire présente quatre devis pour des travaux de crépissage de la façade arrière de l'église protestante. Il s'agit des entreprises : Peinture WAGNER de Siewiller, HANAU Crépis de Ingwiller, Entreprise KRETZ de Diedendorf et LE FACADIER de Ste Croix en Plaine.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- approuve l'offre présentée par l'entreprise de peinture WAGNER de Siewiller, pour un montant total H. T. de 5.850,00 euros,
- autorise le maire à passer commande des travaux et à signer tout document s'y rapportant.

Cette dépense est inscrite en section d'investissement du BP 2015.

6° Travaux rue du Stade

Dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de trottoirs dans la rue du stade, le long des maisons n°22 et 24, le conseil municipal :

- approuve le contrat de maîtrise d'œuvre du bureau d'études MEYER ingénierie d'infrastructures (M2I) de Wingersheim, au taux de rémunération de 6,75 %, plus l'option 1 « levé topographique de l'existant » pour un forfait de 500,00 euros H. T., plus l'option 2 « établissement du dossier déclaration loi sur l'eau » pour un forfait de 1.500,00 euros H. T. ;
- autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre présenté et toutes les pièces y afférentes ;
- autorise le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises (procédure adaptée), telle qu'elle est, par référence, définie par l'article 28 du Code des marchés publics.

Cette dépense est inscrite en section d'investissement du BP 2015.

7° Accessibilité des bâtiments publics

L'adjoint au maire présente aux conseillers municipaux les dossiers de projet de mise en accessibilité du bâtiment mairie-école et des deux églises rédigés par l'atelier d'architecture Pascal THOMAS.

Points de non-conformité relevés dans le diagnostic :

- église catholique :
 - ✓ accès au bâtiment (dénivelés – escaliers)
 - ✓ absence de stationnement adapté
 - ✓ caillebotis à remplacer dans le chœur
- église protestante :
 - ✓ pente et seuil / accès au bâtiment
 - ✓ porte d'entrée : largeur passage 0.77 m
 - ✓ porte intérieure : largeur passage 0.74 m
 - ✓ dimension vide sur caillebotis près de l'entrée
 - ✓ absence de stationnement adapté
- mairie :
 - ✓ pente à 7.70 % sur 5.60 m pour accès à l'entrée
 - ✓ largeur passage porte bureau : 0.77 m
 - ✓ largeur passage porte salle du conseil : 0.77 m
- école :
 - ✓ dénivelé entre cour et niveau école
 - ✓ non-conformité de l'escalier entre cour et niveau école
 - ✓ largeur du couloir école : 1.27 m
 - ✓ escalier intérieur : 1 seule main-courante non continue et non-dépassante
 - ✓ port d'accès 2 x 0.62 m
 - ✓ sanitaires : pas de sanitaires PMR séparés par sexe, porte accès sanitaires passage 0.79 et 0.78 m, absence de lave-mains
 - ✓ absence de stationnement adapté

Chiffrage estimatif des travaux d'accessibilité :

- mairie-école : 20.000,00 euros H. T.
- église catholique : 33.500,00 euros H. T.
- église protestante : 13.000,00 euros H. T.

Le conseil municipal,

- dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui doit être transmis avant le 27 septembre 2015 en Préfecture,
après en avoir discuté, décide, l'ordre suivant de réalisation des travaux de mise aux normes des ERP :
- 1) le bâtiment mairie-école
 - 2) les deux églises

8° Décision modificative

Suite à une erreur de saisie au budget primitif 2015, le conseil municipal décide de prélever sous l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » sous la rubrique « Divers », un montant de 50 euros au profit du magazine SAARLOR de Sarreguemines, soit une subvention totale de 150 euros à leur verser.

Séance du 17 juillet 2015

1. Aménagement de trottoirs rue du Stade
2. Accessibilité des bâtiments publics
3. Relevage de l'orgue Wetzel : convention de financement de la DRAC
4. Plan Local d'Urbanisme : bilan de la réunion publique
5. Travaux imprévus d'assainissement dans la rue des Tilleuls

1° Aménagement de trottoirs rue du Stade

Le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'ouverture des plis le 17 juillet 2015 par la commission d'appel d'offres, relative aux travaux d'aménagement de trottoirs dans la rue du Stade, le marché a été attribué à l'entreprise WENDLING de Weislingen pour un montant total de 28.821,00 euros HT.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- valide le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, soit l'entreprise WENDLING de Weislingen,
- charge le maire de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux,
- autorise le maire à signer le marché et toutes pièces se rapportant à ces travaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

2° Accessibilité des bâtiments publics

Le maire présente aux conseillers municipaux deux propositions de contrat pour l'assistance à la mise en accessibilité des ERP communaux, de l'architecte atelier Thomas de La Petite Pierre.

- Contrat n°1 : **pour actions à venir**
 - déclaration de travaux pour la mairie, l'école et les églises, y compris agenda d'accessibilité et demandes de dérogation,
 - dossier et consultation des entreprises, suivi des travaux et attestation de conformité pour le bâtiment mairie-école,
 - pour un forfait de rémunération de 6.100,00 euros H. T.
- Contrat n°2 : **pour 2017**
 - dossier et consultation des entreprises, suivi des travaux et attestation de conformité pour l'église catholique,
 - pour un forfait de rémunération de 2.500,00 euros H. T.

Les honoraires étant trop élevés, le conseil municipal demande au maire de contacter l'architecte.

3° Relevage de l'orgue Wetzel : convention de financement de la DRAC

Le maire présente aux conseillers municipaux la plaquette réalisée par la fondation du patrimoine concernant la restauration de l'orgue Wetzel. Celle-ci sera distribuée dans chaque boîte aux lettres.

Le maire les informe également de l'obtention de l'accord de subvention de la DRAC de Strasbourg d'un montant maximum de 10.000 euros H. T. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de financement entre l'état, représenté par le DRAC, et la commune de Siewiller.

4° Plan local d'urbanisme (PLU): bilan de la réunion publique

Une seconde réunion publique du PLU a eu lieu le lundi 6 juillet dernier au bistrot Café aux 2 Clés à Siewiller, avec le bureau d'études ECOLOR. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

5° Travaux imprévus d'assainissement dans la rue des Tilleuls

Lors des travaux réalisés par l'entreprise WENDLING dans la rue des Tilleuls, il a été constaté que le bâtiment de l'ancienne école maternelle au n°3 rue des Tilleuls, n'est pas raccordé au réseau d'assainissement. Sur ordre du maire, l'entreprise WENDLING a posé des tuyaux de Ø 200 pour prévoir le raccordement de cet immeuble au réseau d'assainissement.

Le conseil municipal approuve les travaux supplémentaires présentés et autorise le maire à signer le mandat de paiement.

Séance du 2 octobre 2015

- 1. Accessibilité des bâtiments publics : dossier Ad'AP**
- 2. Suppression du CCAS**
- 3. Ecole primaire : subvention classe verte**
- 4. Programme des travaux d'exploitation en forêt**
- 5. Révision du loyer logement communal au 1^{er} janvier 2016**
- 6. Organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre**
- 7. Repas de Noël**
- 8. Prévision travaux**

1° Accessibilité des bâtiments publics : dossier Ad'AP

Le maire présente aux conseillers municipaux le diagnostic avant mise en accessibilité des bâtiments publics, réalisé par l'architecte Pascal THOMAS de La Petite Pierre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'approuver et autorise le maire à déposer la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée auprès des services de la préfecture.

2° Suppression du CCAS

- Vu la loi 2015-991 du 7aout 2015 et son article 79 autorisant la dissolution du CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants,

- Vu le très faible volume des dépenses du CCAS,

Le conseil municipal de SIEWILLER décide :

- la suppression du CCAS de la commune au 1er janvier 2016,

- l'exercice par la commune des attributions exercées antérieurement par le CCAS,

- le transfert des comptes restant ouverts du CCAS au budget principal de la commune.

3° Ecole primaire : subvention classe verte

Le maire soumet aux conseillers municipaux une demande de subvention de Mme la Directrice du RPI pour un séjour musical à La Hoube qui aurait lieu au mois de juin 2016 (du lundi au samedi), pour les élèves de sa classe CP/CE1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 5 euros par jour et par élève domicilié à Siewiller. Celle-ci sera prévue au budget communal 2016 et versée à la coopérative scolaire au retour de leur séjour.

4° Programme des travaux d'exploitation en forêt

Le maire soumet aux conseillers municipaux le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes année 2016 établi par l'ONF, pour un bilan net prévisionnel H. T. de 220,00 euros.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de ne pas donner suite au programme présenté pour l'exercice 2016.

5° Révision du loyer logement communal au 1^{er} janvier 2016

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de reconduire, sans augmentation, le loyer du logement communal au 45 rue des Eglises, pour l'année 2016.

6° Organisation des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Le Conseil Municipal procède à l'organisation matérielle du scrutin des 6 et 13 décembre 2015.

7° Repas de Noël

Le conseil municipal fixe la date du repas de Noël des personnes âgées au samedi 12 décembre 2015 à partir de 11 heures au Bistro Gare Café.

8° Prévision travaux

- Relevage de l'orgue église protestante : toujours en attente de la notification de la subvention du conseil départemental. Travaux en 2016.

- Réunion pour le démarrage des travaux d'aménagement de trottoirs rue du stade

le vendredi 09/10.

- Crépissage façade arrière de l'église protestante en 2016.

Séance du 29 octobre 2015

1. Arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme « PLU »
2. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
3. Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires 2016-2019
4. Projet d'acquisition d'un défibrillateur

1° Arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme « PLU »

Le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLU et qu'en application de l'article L.123-9 dudit code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L. 123-6 et L.121-4 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal,

- vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.300-2,
- vu la délibération en date du 24/06/2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation et les objectifs poursuivis,
- vu le débat effectué le 22/11/2013 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, la liste des emplacements réservés, le schéma des réseaux existants, les servitudes d'utilité publique, les orientations d'aménagement et de programmation, le dossier L.111.1.4 d'entrée de ville, le règlement écrit et graphique et les annexes,
- vu les concertations publiques du 17 septembre 2013 et du 06 juillet 2015 qui se sont déroulées dans les conditions décrites dans le « bilan de concertation » annexé à la présente délibération et qui a donné lieu au bilan qui suit :
 - une participation importante du public lors des réunions publiques. Les personnes présentes n'ont pas montré d'hostilité vis-à-vis du projet et le débat qui a suivi la réunion était constructif,
 - quatorze remarques ont été consignées dans le registre de concertation par des particuliers,
 - des pièces du dossier rarement consultées en mairie, l'ensemble attestant d'un intérêt relatif de la population vis-à-vis de ce projet communal.
- considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

- après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de clore la concertation avec le public et en tire le bilan tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de SIEWILLER tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de préciser que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
 - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, bureau de l'environnement et des procédures publiques, saisine de l'Autorité Environnementale,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Saverne,
 - Monsieur le Président de la Région Alsace,
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin, service agricole, secrétariat CDPENAF,
 - Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service connaissance, évaluation et développement durable,
 - Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Alsace,
 - Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, Direction Territoriale,
 - Monsieur le Président de la Communauté des Communes d'Alsace Bossue,
 - Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCOTAB,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de Drulingen,
 - Monsieur le Président du SIVOM de la Vallée de l'Isch,
 - Monsieur le Directeur du SDAUH de Saverne,
 - Monsieur le Maire de Drulingen,
 - Monsieur le Maire de Weyer,
 - Madame le Maire de Ottwiller,
 - Monsieur le Maire de Lohr,
 - Monsieur le Maire de Bust,
 - Monsieur le Maire de Metting,
 - Monsieur le Maire de Veckersviller,
 - En application de l'article L.121.5 du code de l'urbanisme, aux Présidents d'associations agréées qui en feraient la demande.

2° Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le maire présente aux conseillers municipaux le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin. Le Préfet propose la fusion des communautés des communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union.

Le conseil municipal approuve le projet de fusion des communautés des communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union.

3° Renouvellement contrat d'assurance des risques statutaires 2016-2019

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le maire expose :

- Considérant la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- Considérant que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- Considérant que pour équilibrer le financement de cette mission le centre de gestion demandera aux collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaire » de 3% du montant de la cotisation acquittée ;
- Considérant le mandat donné au centre de gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la commune ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le centre de gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 celui-ci a retenu l'assureur AXA et les courtiers Yvelin-Collectteam et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire
- Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 150h / trimestre)
- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Contrat en capitalisation

✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016

✓ Durée du contrat : 4 ans

Le conseil, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du centre de gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 ;

AUTORISE le maire:

- à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et le courtier Yvelin selon les conditions cité précédemment :

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans :

- à verser la contribution « assurance statutaire » au centre de gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3 % du montant de la cotisation due à l'assureur.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité.

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

4° Projet d'acquisition d'un défibrillateur

Le Maire propose aux conseillers municipaux d'acquérir un défibrillateur pour la commune l'année prochaine. Les conseillers valident cette proposition et décident d'inscrire cette dépense au budget primitif 2016.

Séance du 07 décembre 2015

- 1. ATIP- Approbation des conventions relatives aux missions retenues**
- 2. Entretien professionnel des agents**
- 3. Révision du loyer de la chasse**

1- ATIP- Approbation des conventions relatives aux missions retenues

La commune de SIEWILLER a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 29 mai 2015,

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

2- Entretien professionnel des agents

Le Maire explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la Fonction Publique.

3- Révision du loyer de la chasse

Le cahier des charges type relation à la période de location des chasses communales du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024, prévoit selon l'article 13, une révision annuelle du loyer en fonction de l'indice national de fermage.

L'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 indique que l'indice national des fermages s'établit cette année à 110,05 soit une hausse de + 1,61 % par rapport à l'année 2014



Tél. / Fax : 03 88 00 60 33
mairiedesiewiller@wanadoo.fr

Bilan de la Concertation PLU

Le maire rappelle la prescription de l'élaboration du PLU de Siewiller en date du 24/06/2011.

A la suite de la délibération relative à cette prescription, le projet de PLU a été soumis à la concertation avec la population, selon les modalités suivantes :

- par la mise à disposition du public en mairie des pièces du projet ;
- par la constitution du dossier au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- le public a pu en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet.

Le maire expose les éléments de concertation qui ont permis aux habitants de faire part de leur opinion sur le projet de PLU.

1. Les articles, affichages et publications

- la délibération prescrivant le PLU a été affichée à la mairie dès sa date de prescription,
- la publication de la prescription a été effectuée dans les dernières nouvelles d'Alsace en date du 22 juillet 2011,
- les documents du PLU validés par la commune étaient restés consultables en mairie tout au long de la procédure,
- des informations sur le PLU ont été publiées dans le bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune.

2. Les réunions

Le travail d'élaboration du plan local d'urbanisme a eu lieu de février 2012 à octobre 2015 et s'est notamment traduit par de nombreuses réunions :

- une vingtaine de réunions de travail avec le conseil municipal,
- le débat sur le PADD a eu lieu le 22 novembre 2013 au sein du conseil municipal,
- 2 réunions PPA qui se sont déroulées respectivement le 21 mai 2013 et le 21 mai 2015,
- 2 réunions de concertation agricole ont eu lieu le 26 juin 2012 et le 17 septembre 2013 avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin,

- 2 réunions publiques qui se sont déroulées respectivement le 17 septembre 2013 et le 6 juillet 2015 et qui ont réuni près de 40 personnes.

3. Les courriers

Lors de la prescription de son PLU, la commune a envoyé des courriers d'information à l'ensemble des communes voisines, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux chambres consulaires ainsi qu'aux personnes publiques associées. Ces mêmes destinataires ont été invités à participer aux deux réunions d'examen conjoint sur le PLU, organisées au titre de l'élaboration du PLU.

4. Le registre

Le registre de concertation est disponible à la mairie depuis la date de prescription. Il comprend 14 demandes écrites par des particuliers.

Arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme « PLU »

Le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLU et qu'en application de l'article L.123-9 dudit code, ledit document doit être « arrêté » par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L. 123-6 et L.121-4 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal,

- vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants, L.300-2,
- vu la délibération en date du 24/06/2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation et les objectifs poursuivis,
- vu le débat effectué le 22/11/2013 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,
- vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, la liste des emplacements réservés, le schéma des réseaux existants, les servitudes d'utilité publique, les orientations d'aménagement et de programmation, le dossier L.111.1.4 d'entrée de ville, le règlement écrit et graphique et les annexes,
- vu les concertations publiques du 17 septembre 2013 et du 06 juillet 2015 qui se sont déroulées dans les conditions décrites dans le « bilan de concertation » annexé à la présente délibération et qui a donné lieu au bilan qui suit :
 - une participation importante du public lors des réunions publiques. Les personnes présentes n'ont pas montré d'hostilité vis-à-vis du projet et le débat qui a suivi la réunion était constructif,
 - quatorze remarques ont été consignées dans le registre de concertation par des particuliers,

- des pièces du dossier rarement consultées en mairie, l'ensemble attestant d'un intérêt relatif de la population vis-à-vis de ce projet communal.
- considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;
- après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de clore la concertation avec le public et en tire le bilan tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme de la commune de SIEWILLER tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de préciser que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
 - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, bureau de l'environnement et des procédures publiques, saisine de l'Autorité Environnementale,
 - Monsieur le Sous-Préfet de Saverne,
 - Monsieur le Président de la Région Alsace,
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,
 - Monsieur le Directeur de la D.D.T. du Bas-Rhin, secrétariat CDPENAF,
 - Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service connaissance, évaluation et développement durable,
 - Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Alsace,
 - Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, Direction Territoriale,
 - Monsieur le Président de la Communauté des Communes d'Alsace Bossue,
 - Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCOTAB,
 - Monsieur le Président du Syndicat des Eaux de Drulingen,
 - Monsieur le Président du SIVOM de la Vallée de l'Isch,
 - Monsieur le Directeur du SDAUH de Saverne,
 - Monsieur le Maire de Drulingen,
 - Monsieur le Maire de Weyer,
 - Madame le Maire de Ottwiller,
 - Monsieur le Maire de Lohr,
 - Monsieur le Maire de Bust,
 - Monsieur le Maire de Metting,
 - Monsieur le Maire de Veckersviller,
 - En application de l'article L.121.5 du code de l'urbanisme, aux Présidents d'associations agréées qui en feraient la demande.

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE de SIEWILLER
45 rue des Eglises - 67320



Arrêté du Maire n° 5/2015

portant réglementation de la circulation en forêt communale

Le Maire de la Commune de SIEWILLER,

- VU loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
VU la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels ;
VU les articles L. 362-1 à L. 362-8 et R. 362-7 du Code de l'Environnement ;
VU l'article R. 331-3 du Code Forestier ;
VU les articles L. 2213-4 et L. 2115-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4^e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifiée le 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que pour préserver la tranquillité publique, la qualité de l'air, la protection des espèces animales et végétales, la protection des espaces naturels, il convient de réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les forêts communales de SIEWILLER ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de préserver la tranquillité publique, la qualité de l'air, la protection des espèces animales et végétales et la protection des espaces naturels, la circulation de tous les véhicules motorisés est interdite dans les forêts communales situées sur le ban de SIEWILLER, à savoir :

- Section 19 – lieu dit BUERGERWALD
- Section 20 – lieu dit KAMMERWALD

Article 2 : Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, à ceux utilisés à des fins d'exploitation forestière ou ceux expressément autorisés par le Maire

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - 4^e partie - signalisation de prescription - sera mise en place par la commune.

Article 4 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément à aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SIEWILLER.

Article 7 : Monsieur le Maire de la commune de Siewiller, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Drulingen, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SIEWILLER, le 18 mai 2015

Décès en 2015



WEISS Werner

Né le 4 avril 1942

Nous a quitté le 09 février 2015 †
à l'âge de 72 ans



ENSMINGER Marcel

Né le 23 août 1927

Nous a quitté le 26 février 2015 †
à l'âge de 88 ans



SINS Francis

Né le 16 novembre 1948

Nous a quitté le 2 aout 2015 †
à l'âge de 67 ans



PIANT née MAURICE Alice

Née le 24 septembre 1936

Nous a quittée le 12 février 2015 †
à l'âge de 78 ans



KOPP Joseph

Né le 26 février 1936

Nous a quitté le 30 mai 2015 †
à l'âge de 79 ans



SCHROETER Albert

Né le 23 Mars 1940

Nous a quitté le 6 décembre 2015 †
à l'âge de 75 ans

Sincères Condoléances



Mariage

Naissance

BENDER Léonore

Née le 18 juin 2015

Fille de **Kevin BENDER**
et de **Nastasia SLODCZYK**



JOSS Lola

Née le 19 novembre

2015

Fille de **Arnaud et**
Noémie JOSS



L'année 2015 a vu la célébration dans notre commune du mariage de **Sarah Cécile GUILIONI** et de **Jérôme COLLET** le 18 juillet 2015

VIE DE L'ECOLE : PROJET DE LA CLASSE

DE CP-CE1

C'est dans le cadre d'un projet qui s'intitule « ça grouille sous nos pieds » en partenariat avec la Grange aux Paysages de Lorentzen que les enfants de CP-CE1 de Siewiller ont préparé des carrés expérimentaux de culture sur le terrain derrière le hangar communal : paillage, BRF, compost, sol nu et lasagnes. Ils ont aussi planté un merisier près du ruisseau dans le cadre de la COP21. Au printemps, le projet se poursuivra avec la réalisation de plantations. Les enfants pourront alors comparer les cultures sur ces différents terrains tout en observant les petites bêtes du sol, amis du jardinier.

Nos carrés de terre



Plantation du merisier



Les anciens à l'honneur

Fidèle à ses traditions, la commune a eu le privilège de souhaiter cette année un anniversaire un peu particulier à 9 personnes qui ont fêté leurs 80, 85, 90 ans voir plus pour certain.

Jacqueline HAUTER
Née BACHER le 11 février 1935
80 ans



Frieda PHILLIPPS
Née TEUTSCH le 14 février 1935
80 ans

Louise STUTZMANN HUBER
Née MARTIN le 25 février 1935
80 ans



Irma KUHNER
Née le 16 mars 1935
80 ans



Robert BECK
Né le 16 mai 1930
85 ans



Guillaume WEBER
Né le 21 juillet 1933
92 ans (Doyen)



Lydia BURR
Née WEBER le 22 août 1920
95 ans (doyenne)



Annie FENRICH
Née BULMANN le 27 novembre 1935
80 ans



Cécile SCHROETER
Née WAGNER le 29 novembre 1935
80 ans

Fête des Anciens



Comme maintenant chaque année, nos anciens se sont rencontrés pour la traditionnelle fête de Noël qui s'est déroulée au restaurant de Céline et Frédéric.



Le 20 décembre 2014 vous étiez nombreux à participer à ce traditionnel repas de Noël. Cela a été une nouvelle occasion de se réunir autour d'une bonne table avec nos voisins et amis, souvent de longue date. Les membres du conseil municipal ainsi que les employés communaux avec leurs conjoints étaient également de la fête.

Messieurs Mathia (président de la communauté des communes d'Alsace Bossue) et l'adjudant-chef Sinteff (commandant la brigade de gendarmerie de Drulingen) nous ont fait l'honneur de participer à notre petite fête. Après que monsieur le maire ai fait un résumé des activités de la commune les convives ont partagé le repas. Ils se sont remémoré des histoires et des anecdotes du temps de leur jeunesse.

La commune remercie tous les membres pour leur fidélité et espère les revoir encore durant de nombreuses années.



MERCIA
TOUS



Ce qui s'est passé cette année



Avril "Pollution "

Encore et toujours

Une importante pollution a été constaté en fin de mois au niveau de la zone des conteneurs en direction de Weyer. Un indélicat, pour ne pas dire plus, n'a rien trouvé de mieux que de déverser environ 200 litres d'huile de vidange dans le fossé et ceci encore par temps de pluie pour aggraver la situation. La nappe s'est étendue sur plus de cent mètres. Encore heureux que ces dégâts ont été appercus assez tôt ce qui a permis d'éviter le pire en faisant un barrage de fortune afin d'absorber le maximum cette huile.

Un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie.

Pour information il aurait été plus judicieux de transporter cette huile à la déchèterie qui est équipé pour traiter ces déchets.



Petits travaux

A l'entrée de la cour de l'ancienne école maternelle un avaloir a été installé afin de supprimer les inondations répétées vers la maison d'en face. La commune en a profité pour faire quelques travaux d'assainissement.

Enfin, les derniers tronçons de réfection des routes et chemins a été réalisés avec la pose d'un revêtement bicouche dans la rue des merles et celle descendant de la place vers le parking de l'école

Afin de sécuriser l'arrêt du bus scolaire et la sortie de nos écoliers et suivant le souhait des parents d'élèves des barrières de sécurité ont été installées en bordure de trottoir.



Rénovation et mise aux normes du système de fonctionnement des cloches de l'église protestante.

Des affaissements importants de la chaussée dans la rue du stade au niveau du n°22, nous ont contraints à des travaux de busage du fossé afin de consolider les abords. Cela nous permet



également de réaliser la jonction des trottoirs de part et d'autre de cette rue qui était inexistante à ce jour.

La conduite d'eau passant dans cette rue du stade a subi cette année de multiples réparations (le nombre de rustine en témoigne) Le syndicat des eaux projette de renouveler la tuyauterie du n° 7 au 17 de la rue du stade. Ces travaux de remplacement de conduite d'eau ne se feront que courant 2016 .

Projet

Après plusieurs demandes des habitants de la commune pour disposer d'un point de rencontre, nous projetons la

réhabilitation de l'ancienne école maternelle. Ce projet nous tient tout particulièrement à cœur, car pour beaucoup d'entre nous se sera un retour aux sources.

Une étude des différentes possibilités ainsi que des coûts que cela engendrera est actuellement en cours.

La commune souhaite en faire une salle communale adaptée à nos besoins. Ce lieu que chacun pourra utiliser, commune, associations ou privé (fête de famille). Cette future salle pourrait contenir entre 60 à 70 personnes.

Toutefois des travaux non négligeables sont à prévoir. Le plus urgent sera la mise en conformité des toilettes. Les autres travaux se feront au fur et à mesure suivant nos moyens financiers qui ne sont malheureusement pas extensibles, bien au contraire.

Afin de minimiser les coûts plusieurs actions pourraient avoir lieu en faisant appel au bénévolat courant 2016 (nettoyage, peinture, sanitaire, etc..) **Toute personne qui veut s'investir pour cette rénovation est bien sûr la bienvenue. Ce ne serait que plus valorisant.**



« PRIMEVERES »

L'association « Les Primevères de Siewiller » a pour but d'animer le village en organisant des fêtes et des sorties pour permettre aux personnes de sortir de chez eux à moindre frais.

Elle remercie grandement :

- La commune, le maire, pour la mise à disposition du stade et de ses locaux.
- Les personnes qui nous aident bénévolement lors de nos manifestations.
- Les habitants du village qui offrent généreusement des friandises aux enfants lors de leurs cavalcades déguisées.

Toutefois, elle déplore qu'il n'y ait pas plus de personnes qui assistent à notre « rencontre et amitié » du 1^{er} vendredi du mois, ce moment très convivial où l'on peut partager une bonne après-midi autour de jeux, discussions et collation.

N'ayez pas peur de venir, il n'y a pas d'âge pour se retrouver entre amis. Nous remercions sincèrement tous ceux qui montrent un intérêt et participent au bon fonctionnement de notre association et vous invitent à nous rejoindre au sein du comité pour nous proposer vos idées.



Comité des « Primevères de Siewiller » de gauche à droite :

1^{er} rang : Isch Claudine : Présidente - Monguillon Brigitte : secrétaire adjointe –

Ortega Stéphanie : assesseur - Collignon Séverine : Trésorière

2^{ième} rang : Diviné Renée : assesseur - Jeanjean Emilie : secrétaire –

Untereiner Félix : assesseur - Beck Dany : assesseur - Séverine Roemer : vice-présidente

Prenez votre carte de membre pour l'année 2016 à partir de janvier. Pour tous renseignements veuillez me contacter : Claudine Isch 03.88.01.20.49 ou 06.30.37.72.47 ou clauisch@orange.fr,

Cotisations pour l'année 2016 : Formule familiale : 10€/adulte, 5€/adolescent, 3€/enfant (-12 ans)
/Formule individuelle : 12€/adulte, 7€/adolescent, 5€/enfant

Nous avons organisé au courant de l'année

Novembre-Décembre 2014

- Venue de Saint Nicolas et de son compère le père Fouettard suivi de la fête de Noël du groupe « Rencontre et amitié »
- Visite du marché de Noël de Ribauvillé



Janvier

- Fête de Noël avec les anciens et crémation de sapins.
- Sortie aux Saarland Thermes.
- Sortie au théâtre Alsacien à Metting



Février-Mars

- Sortie à la patinoire à Strasbourg
- Sortie au théâtre Alsacien à Adamswiller

Avril-Mai

- Septième marché aux puces
- Sortie au Calypso en Allemagne
- Sortie au bowling de Phalsbourg
- Visite des grands chais de France à Petersbach.

Juillet-Aout

- Sortie à l'Europapark
- Rencontre intergénérationnelle

Les « Rencontres et amitié au stade »

Tous les après-midi de chaque premier vendredi du mois



Le conseil municipal félicite tous les membres de l'association pour leurs engagements et les animations tous le long de l'année.

Merci à tous

Un monde agricole moderne

La famille Pracht ouvre les portes de sa ferme.



cour fraîchement bitumée, des bâtiments flambant neufs, nettoyage les abords.

La famille Pracht, dans la nouvelle étable depuis le 10 décembre 2014, est spécialisée dans la production de lait (actuellement 900 000 litres de lait par an) et de viande. Ils élèvent une centaine de vaches de race Prim'Holstein.

Le bâtiment sur caillebotis intégral de 130 places est équipé d'un robot racleur qui se met en route toutes les heures, d'un robot repousse fourrage Lely Juno, ainsi que de rideaux latéraux pour permettre une bonne ventilation du bâtiment.

Les brosses rotatives sont de nouveaux éléments de confort dont les vaches ne se lassent pas. La traite, elle, est assurée par deux robots nouvelle génération Lely Astronaut A4. Un peu plus loin, un bâtiment abrite la nurserie, avec les veaux.

Au total, 500 animaux sont présents

La famille Pracht élève également une soixantaine de vaches allaitantes de race limousine, logées dans les anciens bâtiments, situés à 200 m de la nouvelle étable. Au total, 500 animaux sont présents sur la ferme. « Nous vendons 130 à 140 bêtes par an », précise Brigitte, la mère, salariée de l'exploitation.

Le Gaec Pracht se compose du père, Pierre, et des deux fils, Ludovic et Arnaud. Après avoir achevé ses études de BTS Acse (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation) au lycée agricole d'Obernai, Ludovic Pracht s'est installé en février 2003 sur la ferme familiale, à Siewiller. Son frère, Arnaud, l'a rejoint trois ans plus tard après le même cursus scolaire.

Ludovic s'investit aussi dans le syndicalisme jeune. Secrétaire des Jeunes agriculteurs d'Alsace Bossue, qui regroupe les anciens cantons de Drulingen, Sarre-Union, La Petite-Pierre, il est administrateur des JA du Bas-Rhin.

Le 9 août eut lieu le concours de labour organisé par les Jeunes Agriculteurs d'Alsace Bossue sous la houlette de leur président, Frédéric Lemius. Cette grande fête paysanne s'est déroulée au GEAC Pracht. Il n'y avait pas moins de 1000 visiteurs.

A la ferme, au 11 rue des Tilleuls, toute la famille était sur le pied de guerre pour finaliser l'aménagement des installations :



Ensemble, ils exploitent une superficie de 235 hectares. Les 100 ha de terres labourables sont cultivés en blé (40 ha), orge (12 ha) et maïs ensilage (48 ha), l'intégralité de la récolte étant destinée à l'autoconsommation. Pour diversifier les sources de revenu, une centrale photovoltaïque de 249 kWh a été installée en 2010.

C'est cette exploitation moderne et fonctionnelle que les Jeunes Agriculteurs d'Alsace Bossue avaient choisie pour inviter citadins et ruraux à passer un dimanche à la ferme. Les visiteurs avaient découvert le nouveau site et le site historique, assisté à la traite et suivi le fonctionnement du robot racleur et du robot repousse fourrage.

Une dizaine de participants étaient présents pour le concours de labour qui s'était déroulé derrière la ferme. Côté animations, les Jeunes Agriculteurs avaient prévu une exposition de matériel pour admirer les dernières nouveautés, un gymkhana pour stimuler l'esprit sportif, une mini-ferme pour satisfaire la curiosité des plus jeunes.

Un déjeuner composé de bœuf à la broche, avec accompagnement et frites, était servi. Pas besoin de réserver, il y en avait pour plus de 800 visiteurs qui ont apprécié les grillades, les saucisses et en soirée les tartes flambées et pizzas.



Comme à la maison

Frédéric et Céline Benedick (avec leur fille Lou-Anne), sont la tête du Bistrot gare café qui propose une bonne cuisine du terroir dans un cadre agréable.



Ils ont acheté l'établissement alors qu'ils n'avaient que 19 et 23 ans. Dix-neuf ans après, Céline et Frédéric Benedick sont toujours à la tête du « Bistrot gare café », modernisé et rénové.

Dans les assiettes, une cuisine du terroir qui fait recette.

Au « Bistrot gare café », la cuisine fleure bon le terroir avec, par exemple, ses délicieuses et copieuses ravioles farcies à l'alsacienne, les gfeldi Kneple, inspirées d'une

recette de Waldhambach, là où se déroule la célèbre fête des Knepples depuis 20 ans. Ce plat traditionnel fait partie des « spécialités des jeudis midi », tous les 3e jeudis du mois. Le 1er jeudi c'est couscous royal, le 2e, ravioles de boeuf et le 4e, pot-au-feu.

Les tartes flambées et pizzas de Frédéric ont également bonne réputation. « Je n'utilise pas de fromage blanc pour la tarte flambée mais de la crème fraîche épaisse et bien sûr la pâte est faite maison », souligne le cuisinier. Des plats plus élaborés sont à la carte : pâté en croûte

maison, foie gras de canard accompagné d'un chutney abricot, T-bone de veau (un os en forme de T, avec d'un côté un carré de veau et de l'autre le filet mignon), etc.

Les viandes sont d'origine alsacienne. « Nous avons des propositions classiques mais le chef se lâche le week-end dans les suggestions », raconte, amusée, sa femme Céline, au service.

C'est ainsi qu'est né un plat, « le dos de merlu aux saveurs des îles », avec une sauce à base de mangue. Frédéric, formé dans le restaurant gastronomique « Le Vieux Couvent » à Rhinau, est aussi passionné de pâtisserie. Son tiramisu maison est allégé... et son café « super-gourmand » ! Il est également l'auteur d'une crème brûlée verveine-citronnelle et d'un parfait glacé à l'aspérule.



Un décor chaleureux

Si le contenu de l'assiette flatte les papilles, le cadre donne l'impression d'être comme à la maison. Une prédominance de bois lui confère un aspect chaleureux et la terrasse dotée d'une belle charpente donne envie aux clients de passage de s'arrêter. Bien situé sur la route départementale 61, à Siewiller, l'ancien Restaurant de la Gare marque l'entrée en Alsace Bossue, en venant de Phalsbourg.

« Nous avons construit la terrasse en 2009. Elle est équipée d'une rampe d'accès pour les personnes handicapées. Nous avons alors également rénové la salle de restauration et installé une baie vitrée », explique Frédéric Benedick. «

Dans la salle, nous avons gardé le bois au plafond, mis du gris clair sur les murs et privilégié une décoration contemporaine », ajoute le chef cuisinier. Les rénovations, le couple en réalise régulièrement.

« On a envie que les gens se sentent bien ici, autant que nous ! », commente Céline Benedick avec le sourire.

Et si leurs débuts n'ont pas été faciles - on leur reprochait leur jeune âge - Céline et Frédéric peuvent s'enorgueillir d'avoir maintenant une clientèle fidèle. La carte de Frédéric évolue au gré des saisons à des prix tout à fait abordables. Quand il n'est pas derrière ses fourneaux, Frédéric Benedick aime manger chez les autres. Et continue de se former en suivant des stages. Ce qui les fait avancer : « La clientèle est là et nous encourage », dixit la patronne. Une bien belle motivation.

Bistrot gare café à Siewiller, 9 route nationale 61, Tél.03 88 00 99 46. Ouvert tous les midis ainsi que vendredi, samedi et dimanche soir. Fermé le lundi.

« Amicale des anciens pompiers »

Fête des anciens pompiers du 18 Aout

Une fois n'est pas coutume, cette année 2015 la « fête des anciens pompiers » ainsi que la marche populaire qui, depuis toujours était organisé dans notre commune s'est vue délocaliser à Petersbach.

Dommage

COLLECTE MULTIFLUX

**Report de collecte en raison des jours fériés en 2016 pour
SIEWILLER**

**La collecte du Mardi 29 mars est reportée au Mercredi 30 mars
La collecte du Mardi 17 Mai est reportée au Mercredi 18 Mai**





Jeux

Trouverez-vous toutes les correspondances ? Pas si facile.
Inscrivez le N°correspondant de la commune dans le s cases
des différentes églises des communes de la communauté des
communes (comcom) à s'avoir :

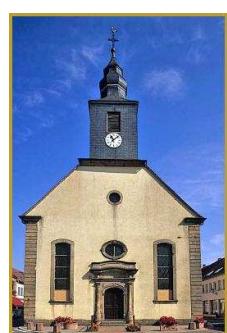


- 1 Adamswiller
- 2 Asswiller
- 3 Bearendorf
- 4 Berg
- 5 Bettwiller
- 7 Bust
- 8 Butten
- 9 Dehlingen
- 10 Diedendorf
- 11 Diemeringen

- 12 Drulingen
- 13 Durstel
- 14 Eschwiller
- 15 Eywiller
- 16 Goerlingen
- 18 Hirschland
- 19 Kirrberg
- 20 Lorentzen
- 21 Mackwiller
- 22 Ottwiller

- 23 Ratzwiller
- 24 Rauwiller
- 25 Rexingen
- 26 Siewiller
- 27 Thal Drulingen
- 29 Waldhambach
- 30 Weislingen
- 31 Weyer
- 32 Wolfskirchen





SANTE ET BIEN ETRE EN ALSACE BOSSUE

Un programme de promotion de d'éducation à la santé, au bien-être.

Vous avez été nombreux ce printemps à assister aux conférences – débat qui se sont déroulés à Drulingen sur les thèmes de la santé : la pathologie cardio-vasculaire, le diabète, l'alimentation, les troubles du sommeil, la maladie d'Alzheimer et la fin de vie.

Vous avez été nombreux à participer aux ateliers de cardiologie « les gestes qui sauvent » qui se sont déroulés à Butten, Drulingen, Mackwiller, Walhambach, Weyer. L'association Alsace-cardio représentée par M. Gerschheimer Auguste a ainsi mobilisé près de 1 000 participants.

L'Agence Régionale de la Santé a rendu son rapport sur l'état des lieux en Alsace Bossue en matière de santé. Les indicateurs de mortalité, de cancers, de maladies cardio-vasculaires y sont plus mauvais que sur l'ensemble de l'Alsace.

Ceci nous incite à poursuivre l'action entreprise, d'élargir nos ambitions. Nous proposons à tous les habitants d'Alsace Bossue, un programme de promotion et d'éducation à la santé sur 3 ans.



Pour le printemps 2016 nous vous proposons **4 conférences** :

- **Les pathologies de la prostate à Drulingen le 25 février 2016** de 19h30 à 21h30 : Intervenant, Dr Fath Christian
- **La Maladie de Parkinson à Drulingen le 9 mars 2016** de 19h30 à 21h30: Intervenant Pr Anheim Mathieu
- **La Fin de Vie à Sarre-Union le 6 Avril 2016** de 19h30 à 21h30 : Intervenant Pr Hasselmann Michel
- **Le Mal de Dos à Diemeringen le 27 Mai 2016** de 19h30 à 21h30 : Intervenante Mme Damgé Caroline.

Et à l'automne, **8 ateliers sur les thèmes de la santé vous seront proposés**. Ainsi vous aurez un avant-goût de ce programme de sensibilisation et les formations pourront être ajustées à vos préférences.

Les thèmes sont :

- **La santé par le sport** : Weyer le 3 mars 2016 de 19h30 à 21h30
- **La nutrition, des achats adaptés** : Harskirchen le 16 mars 2016 de 19h30 à 21h30
- **Le sport adapté à certaines pathologies** : Berg le 1 avril 2016 de 19h30 à 21h30
- **La nutrition, les besoins de notre corps** : Oermingen le 13 avril 2016 de 19h30 à 21h30
- **Le cancer ; la prévention, le dépistage** : Diemeringen le 11 mai 2016 de 19h30 à 21h30
- **Le bien-être par les pratiques du yoga, tai chi** : Sarre-Union le 13 mai 2016 de 19h30 à 21h30.
- **La fin de vie ; la loi Léonetti –Clayes, son application** : Waldhambach le 8 juin 2016 de 19h30 à 21h30
- **Les adolescents ; vivre ensemble** : Sarre-Union le 15 juin 2016 de 19h30 à 21h30.

En cas de modification d'une date ou d'un lieu vous en serez informés par voie de presse et affiches.

La participation à ce programme vous apportera les connaissances de base. Au sein des ateliers, vous serez guidés vers les changements que vous aurez voulus, vous découvrirez l'importance d'un bien-être général.

Ces conférences et ateliers se font en collaboration avec :

- M. Gerschheimer Auguste, Vice –président de l'association Alsace – cardio, responsable des activités du Bas – Rhin (06 81 40 80 02)

- Dr Insel Karin, médecin généraliste jusqu'en juin 2015 Drulingen (06 33 09 29 29)



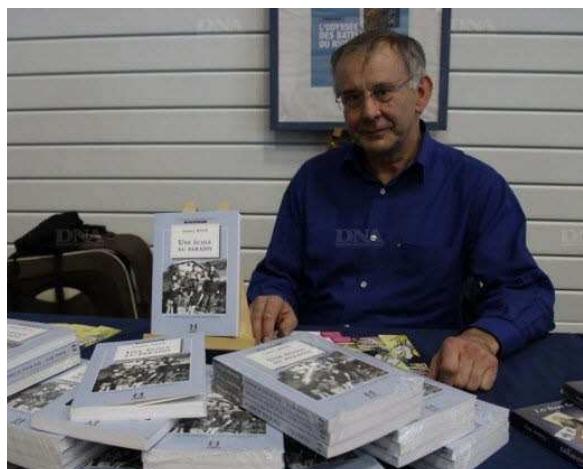
« Alsace Bossue Culturelle »

Sarre-Union 4e salon Croqu'livres

Le livre, bien vivant !

Le 4e salon Croqu'livres avait lieu à Sarre-Union.

Environ 70 exposants ont répondu à l'appel et plus de 700 curieux, d'Alsace Bossue et d'ailleurs, ont poussé les portes de la Corderie.



Les uns découvraient la passionnante histoire de leur village, les autres parcouraient les branches de leurs arbres généalogiques. Plus loin, certains s'amusaient à lire la traduction en dialecte des livres pédagogiques du XIXe siècle. Les visiteurs s'encanaillaient au fil des pages des polars régionaux ou exploraient des mondes fantastiques et imaginaires.



Le salon Croqu'livres est le carrefour d'une bouillonnante fourmilière où passé, présent et futur se côtoient, dans le cadre rassurant du microcosme qu'est l'Alsace Bossue. Auteurs et visiteurs, tout le monde se connaît. On vient saluer son voisin à un stand, découvrant au passage qu'il écrit à ses heures perdues, ou féliciter son neveu dessinateur avec fierté.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le livre n'est pas mort. Plus de 70 exposants étaient aux rendez-vous, d'Alsace Bossue, mais aussi de Moselle et du reste de l'Alsace, des dessinateurs, auteurs, romanciers, historiens ou généalogistes proposaient leurs ouvrages, il y en avait pour tous les goûts.

En milieu d'après-midi, plus de 700 visiteurs avaient déjà franchi les portes de la Corderie, où se déroulait le salon cette année.

Cette affluence n'a pas étonné Chantal Burr, la présidente d'ABC, l'association organisatrice, pour qui le salon du livre a encore un bel avenir vu l'influence.



enseignantes qui s'occupaient de nous. » Pendant trois ans, il reprend goûts à la vie et son certificat d'études à un point près et s'engage dans la vie professionnelle.

C'est plus tard, à 52 ans, alors qu'il est devenu cadre dans une banque après avoir suivi des cours du soir, qu'un de ses supérieurs se rend compte qu'il n'a pas de diplôme. Il est mis au placard. Anéanti, il se relève encore et passe avec succès son BTS d'informaticien. Cette enfance, il la raconte dans son livre « Une école au paradis », comme une revanche sur la vie et un hommage à Gisèle.

Les animations, pour adultes et enfants, ont aussi connu un beau succès.

Une douzaine de courageux se sont prêtés au jeu de la dictée pour tester leurs acquis orthographiques, dictée faite à l'origine pour le certificat d'étude de 1912.

Les interviews d'auteurs menées par l'un d'entre eux, Jean-Pierre Schackis, étaient l'occasion d'en savoir un peu plus sur le travail d'écriture.

L'imagination était à l'honneur avec le kamishibaï, théâtre japonais qui fait fureur.

Chantal Burr, présidente d'Alsace Bossue Culturelle (ABC), association organisatrice du salon, n'avait pas une minute à elle. Demandée partout, elle courrait d'un stand à l'autre. « Je suis très satisfaite, nous faisons salle comble ! » s'est-elle exclamée, pas plus étonnée que cela. Et pourquoi le serait-elle ? Le livre a de l'avenir, elle en est convaincue.



La benjamine du salon du livre



Héloïse de Ré était la benjamine du 4e salon Croqu'livres, hier à Sarre-Union. À l'âge de 15 ans, cette jeune Mosellane a déjà écrit deux tomes de sa série « Le monde d'en bas », aux éditions du Quotidien.

En milieu d'après-midi, 700 curieux avaient déjà franchi les portes de la Corderie, grande salle de Sarre-Union. Cette affluence n'a pas étonné Chantal Burr, la présidente d'ABC, l'association organisatrice, pour qui le livre n'est pas mort.

Au détour des allées, les lecteurs ont pu entendre des histoires émouvantes, drôles ou insolites, contées par leurs auteurs, se prêter au jeu de la dictée avec une institutrice, écouter des interviews d'écrivain, ou tout simplement échanger autour de leur passion de la lecture.

S'il te plaît Montre-moi

Nouvelle manifestation d' ABC Passions et surprises au rendez-vous



Ils ont souvent un autre métier, ou sont retraités. Les 35 exposants du salon organisé par l'association Alsace Bossue Culturelle ont tous un point commun : une belle passion et beaucoup de talents. « J'ai été surpris ce matin de découvrir Guy Fenrich, un de mes adjoints que je vois presque tous les jours qui expose ses talents cachés ici ! » Le maire de Siewiller, René Burr, membre de l'association Alsace Bossue Culturelle (ABC), ne cache pas avoir été surpris en voyant la qualité des créations présentées sur les 35 stands installés dans la salle polyvalente de Drulingen.

*« C'est avant tout un plaisir.
Être ici me permet de le partager avec d'autres »*

Et si l'adjoint de Siewiller est doué en dessin, il était loin d'être le seul à être pétri de talent dans cette salle. Entre l'auteur de roman policier qu'on découvre également peintre, le passionné d'histoire locale qui s'adonne à la photo animalière, les mains d'or des couturières, amatrices de patchwork, de modelage, de peinture ou encore le savoir-faire d'un sculpteur sur bois ou de deux verriers, les centaines de visiteurs ont eu de nombreuses occasions de s'arrêter pour admirer le talent présent en Alsace Bossue et en proche Moselle.





Outre Diego Lorier, qui faisait un peu office de tête d'affiche avec ses remarquables sculptures sur violon œuvre de son père, ce salon a aussi été l'occasion de découvrir des talents locaux qui se montrent rarement.

C'est le cas de Gabriel Baumann, 66 ans, de Wolfskirchen. Depuis un peu plus d'un an et demi, il pratique ce qu'on appelle le chantournage. Une pratique permettant de faire des créations en bois avec du vide au sein de la structure.

Ancien de chez Bruder Keller, il a dû arrêter de

travailler à l'âge de 53 ans pour des raisons de santé. Quelques années plus tard, il s'est trouvé une nouvelle occupation pour éviter de rester à se tourner les pouces à la maison.

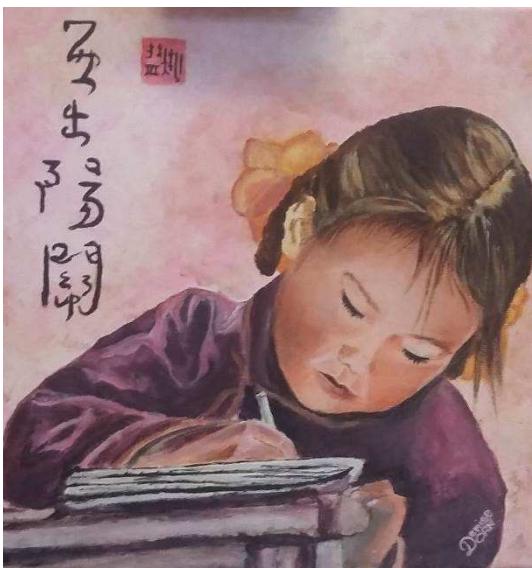
Il se met alors à confectionner des paniers en osier. Puis, il y a un peu moins de deux ans, un objet offert à une de ses proches va entraîner un changement. « Je lui ai dit : ça, je peux le faire aussi. »

Des créations qui voyagent

Aussitôt dit, aussitôt fait. Gabriel investit dans une première scie à chantourner et se lance. Pris par une sorte de virus, il n'a depuis cessé de réaliser des pièces de plus en plus difficiles. « C'est avant tout un plaisir. Être ici me permet de le partager avec d'autres. Certains me connaissent et m'ont demandé de leur faire l'une ou l'autre pièce, mais je n'en fais pas une activité professionnelle. Il y a peu, on m'a demandé une pièce qui partira au Québec. Après une 2 CV qui est aujourd'hui au Sri Lanka, ça fait plaisir de voir ses créations voyager comme ça. »

Il faut dire aussi que s'il pratique le chantournage pour son plaisir, il y passe du temps. « Il n'est pas rare que je passe la journée et une partie de la nuit dans mon atelier », avoue-t-il. Sa moitié le confirme avec un brin d'humour : « C'est un peu sa maîtresse ». »

Pleinement occupé au chantournage en ce moment, Gabriel n'en oublie pas pour autant l'osier et les paniers. « Pour l'instant je n'ai pas le temps, mais je pense que je m'y remettrais un jour. » Quand la passion est là, difficile de la laisser s'envoler.



L'orgue Wetzel de l'église protestante

La commune et la paroisse luthérienne de Siewiller ont conjointement décidé la restauration de l'orgue Wetzel de l'église protestante. Cette décision nous permet aujourd'hui d'effectuer un état des lieux de l'instrument qui a fêté ses 150 ans en 2012. Mais avant cela un peu d'histoire sur le bâtiment actuel.

Petit historique

Siewiller est cité dès 711 dans une charte de l'abbaye de Wissembourg. Le village était un ancien lieu de pèlerinage qui avait lieu tous les lundis de Pentecôte jusqu'en 1575, année de l'instauration de la réforme dans la région par le Comte Georges Jean de Veldenz.

L'église protestante conserve la date 1609 gravée dans le linteau d'une ancienne porte du côté nord. De 1680 à 1849, l'église est simultanée, c'est-à-dire que les confessions catholique et luthérienne se partagent le lieu du culte. L'édifice est situé en amont de la source Sainte Dorothée qui coule encore de nos jours en contrebas de l'ancien mur du cimetière, qui depuis la nuit des temps était réputée pour la qualité de son eau limpide, qui avait certaines vertus pour la guérison de maladies oculaires.

Après la construction de l'église catholique en 1849, l'édifice est repris par la paroisse luthérienne, qui le transforme en profondeur. Elle fait installer en 1862 un instrument liturgique du même modèle et du même facteur d'orgue que celui de l'église de Bust.



Création de la paroisse de Bust-Siewiller.



La paroisse de Bust-Siewiller fut créée par un décret de Napoléon III en date du 20 avril 1861, qui est rédigé ainsi :

Napoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français. A tous présents et à venir, Salut,

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction publique et des Cultes.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier

Il est créé une place de pasteur dans chacune des Eglises Consistoriale ci-après désignés : Départements du Bas-Rhin, Eglise consistoriale de Drulingen. Localités desservies par le nouveau pasteur : Confession d'Augsbourg, Bust détaché du Consistoire de Fénétrange et de Siewiller. Résidence du pasteur : Bust. Suivent 2 autres articles sur le traitement du pasteur.

Un autre Décret daté du 20 juillet 1861 dans son article premier est rédigé de la façon suivante :
Est approuvé l'arrêté en date de 4 juin 1861 par lequel le Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg a nommé :

Monsieur Adolphe Oschmann, bachelier en théologie aux fonctions de pasteur de la nouvelle place créée à Bust, Consistoire de Drulingen, Département du Bas-Rhin par notre décret du 20 avril 1861. Signé Napoléon.

La première séance du conseil presbytéral s'est tenue le 24 août 1861 en présence du pasteur Oschmann Président et Messieurs Mertz, Reeb, Wenger et Brua conseillers presbytéraux.

Dans sa première délibération le conseil met en place l'ordre des services religieux pour la nouvelle paroisse Bust – Siewiller.

- 1-Il sera fait chaque dimanche deux cultes et une catéchisation dans la paroisse.
- 2-Le premier dimanche du mois Bust aura le culte du matin et Siewiller celui de midi.
- 3-Le deuxième dimanche du mois Siewiller aura le culte du matin et Bust celui de midi.
- 4- La catéchisation aura lieu dans la commune dans laquelle se célébrera le culte de midi.

Martin Wetzel facteur d'orgues à Strasbourg

Martin WETZEL (1794-1887) Il a appris le métier de facteur d'orgue chez Conrad Sauer de 1818 à 1827, le successeur de Josias Silbermann. Il était celui qui reprit le flambeau Silbermann à Strasbourg. L'entreprise Wetzel dura jusqu'au 20ème siècle. Martin eut deux fils, que l'on désigne souvent par les *Frères Wetzel*, et qui travaillèrent ensemble surtout de 1864 à 1874.



En 1862 il installe le petit orgue dans l'église de Siewiller. Il est alors âgé de 68 ans. Pendant la construction de l'orgue de Siewiller il travaille également sur le célèbre orgue Silbermann de l'abbatiale de Ebersmunster en remplaçant plusieurs soufflets. Il est connu pour être un spécialiste d'orgues de taille modeste, et a plus d'une cinquantaine d'instruments à son actif à travers toute l'Alsace.

Financement des travaux.

Martin Wetzel proposa d'installer l'instrument pour la somme de 5.700 francs. Cette acquisition n'a pas retenu le soutien de la municipalité de l'époque et c'est grâce au *secours financier* des coreligionnaires que ce projet avait pu voir le jour.

Ce fut l'instituteur protestant de Siewiller, Johann Adam Wolff alors âgé de 35 ans originaire de Berling qui prit l'initiative de faire une collecte de fonds auprès des membres de la paroisse protestante de Bust Siewiller et bien au-delà.

La collecte se résume ainsi :

Sommes collectées à domicile auprès des coreligionnaires 3.095,05 Frs

Vente d'anciennes planches provenant des anciens bancs, et du plancher du grenier, matériaux qui servait à l'entrepreneur pour ses échafaudages 15,75 Frs

Des intérêts de quelques sous prêtés par Monsieur Wolff à deux habitants de Siewiller 8,75 Frs

La somme donnée lors de la mort d'un père de famille et lors d'un baptême d'un enfant 6,50 Frs

L'inspecteur ecclésiastique au profit de l'achat de l'orgue 46,05 Frs. Le pasteur Karl Adolphe Löwenguth pasteur et inspecteur ecclésiastique de Drulingen en faveur de l'orgue 22 Frs.

Soit une collecte de 3195.10 Frs soit 56% de la somme totale.

Description de l'instrument

Cet instrument cultuel est à buffet à fleur de tribune, qui est une spécialité de Martin Wetzel. L'intérieur du buffet et la console comportent sa signature. L'instrument a été conservé avec toute sa partie instrumentale d'origine, partie qui a été inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le vendredi 12 octobre 2001. La console, la mécanique, les sommiers et l'alimentation sont dans leur état de 1862.

Le petit instrument est fort bien conservé, et n'a donc qu'un historique très court. Il s'agit du « Petit Modèle » Wetzel avec Console latérale qui rend l'orgue plus compact en hauteur. On fait alors usage d'équerres, et le soubassement peut être réduit.



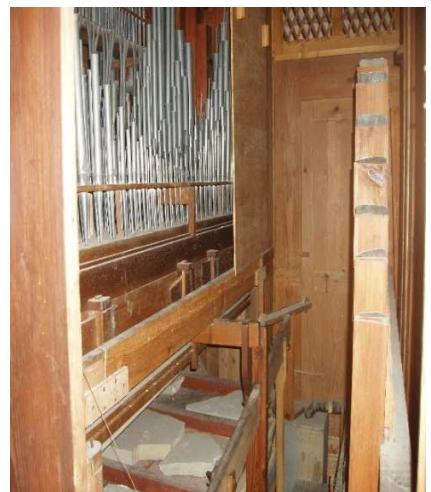
L'ensemble est placé à fleur de Tribune. Par rapport aux autres petits orgues Wetzel de conception voisine, celui de Siewiller s'illustre par une Plate-face centrale plus basse, rompant la grande corniche supérieure et ménageant de la place pour un petit ornement.

La Chape de la Trompette de Pédale n'a visiblement jamais été munie de tuyaux. Au Cornet de 4 rangs, ne manque pas le Bourdon 8 comme on pourrait le croire, mais bien la Tierce 1'3/5 qui avait déjà mauvaise presse dans les années 1860. Il est équipé d'un Tremblant doux. On retrouve également les Tirants à pommeau noir, munis d'un point blanc central, caractéristiques au facteur d'orgue et qui renforce la signature de Martin Wetzel.

L'orgue en 2015

L'orgue est un véritable joyau patrimonial qui actuellement est atteint d'un fléau visible par des petits trous et des traces de sciures qui signent la présence de vers appelés « Vrillettes » qui inlassablement rongent ce patrimoine remarquable. De ce fait l'instrument a aujourd'hui besoin de travaux de restauration importants afin de pouvoir lui redonner son éclat et sa sonorité musicale d'origine tel que les anciens ont pu l'entendre lors des différentes cérémonies cultuelles du XIXème siècle.

Il est de notre devoir de préserver ce précieux patrimoine cultuel et communal dans son parfait état de conservation afin de le transmettre aux générations futures. Ces travaux de rénovation débuteront durant 2016 et se monteront à **38.325 Euros HT**.



Mode de financement du projet de restauration



La Commune a dès et déjà sollicité des subventions auprès de diverses institutions : Direction Régionale de l'Art et de la Culture (DRAC), Conseil Départemental, la Paroisse protestante, la Commune, et la Fondation du Patrimoine.

La Paroisse : l'Union d'Entraide. Chacun de nous, jeune ou moins jeune peut participer suivant ses moyens financiers à la réalisation de ces travaux. C'est grâce à vos dons que l'orgue Wetzel pourra être restauré. Il suffit de vous rendre sur le site de la Fondation du Patrimoine d'Alsace à l'adresse suivante :
www.fondation-patrimoine.org/32550

Pour les personnes n'ayant pas internet il suffit d'envoyer un chèque à l'adresse suivante :
Fondation du Patrimoine – Orgue Wetzel de Siewiller 9, place Kléber 67000 Strasbourg. Ou à la commune qui fera suivre.

Des dépliants ont été distribués il y a un certain temps dans tous les foyers. Dans le cas où il vous en faudrait d'autres n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

Vos dons peuvent bénéficier de déductions fiscales à savoir de : 60% sur les impôts sur les sociétés, de - 66% des impôts sur le revenu et - 75% sur l'impôt sur la fortune.
Mobilisons-nous tous ensemble car il est de notre devoir de préserver ce précieux patrimoine cultuel et communal dans son parfait état de conservation afin de pouvoir le transmettre aux futures générations. On compte sur notre générosité à tous.



René Burr

Témoignage d'un enfant du pays.

Installés depuis près de 20 ans au Canada avec nos deux fils, dans la province du Québec, dans la ville de Montréal, nous souhaitons partager avec vous quelques aspects de la vie québécoise.

L'aspect incontournable de la vie québécoise est la météo.

Une chaîne de télévision, Météomédia, diffuse 24h/24h des informations sur les conditions climatiques de toutes les régions du Québec. Il faut savoir que le Québec, avec sa superficie de 1 667 715 km² (= 3 fois la France), jouit de 4 saisons très contrastées. Le printemps est en général tardif, doux et court et l'automne frais et très coloré, alors que l'été et l'hiver sont caractérisés par des écarts de températures assez surprenants. Les étés sont chauds et souvent très humides (on peut facilement atteindre le 30 à 40 degrés auxquels on ajoute toujours un facteur d'humidité qui fait grimper la température de quelques degrés). Les hivers sont froids, plutôt longs (jusqu'au mois d'avril) et neigeux, et très humides eux aussi, les températures pouvant descendre parfois sous la barre des -40 °C. En moyenne, il y a 6 à 8 tempêtes de neige majeures en hiver avec une accumulation moyenne de 3 mètres. Néanmoins, le déneigement en ville est très bien organisé et très spectaculaire. La météo constitue un sujet de conversation quotidien, notamment lorsqu'on annonce une tempête de neige ou des périodes de chaleur accablantes (heureusement, la majorité des habitations possèdent la climatisation). Les prévisions météo influencent les déplacements des Québécois, leur tenue vestimentaire et leur humeur....



Jasons un peu des langues parlées à Montréal



La tour inclinée construite en 1976 lors des Jeux Olympiques (La tour inclinée la plus haute au monde). Photo prise du merveilleux jardin botanique de Montréal.

Si le Canada est un pays officiellement bilingue (français et anglais), au Québec, la langue officielle est le français, mais l'anglais est bien présent, surtout dans les grandes villes. Toutes les enseignes des magasins, tous les documents officiels doivent être en français. Mais on parle surtout un français québécois avec des mots, des expressions et un accent très sympathiques. Par exemple : « à tantôt » (un peu plus tard, un peu plus tôt), « donner un bec » (donner un bisou), « le dépanneur » (l'épicerie du coin), « le

char » (la voiture), « le gaz » (l'essence), « tanker » (mettre de l'essence), « pantoute » (pas du tout), « le cellulaire » (le portable), « viens icitte » (viens ici), « tu veux-tu ? » (est-ce que tu voudrais ?) ... un effort particulier est fait pour éviter d'utiliser les anglicismes. Ainsi, les « e-mails » sont des courriels, « le shopping » devient le magasinage, le « bon week-end » est « une bonne fin de semaine ». Le tutoiement est largement répandu, dans les magasins, entre patron et employés. Cela ne veut pas dire que nous sommes amis, mais simplement que les Québécois sont des gens ouverts et courtois. Devenir ami avec les Québécois est une autre histoire, plus longue.

La nourriture ou « bouffe » au Québec

Parmi les plats traditionnels, on trouve les fèves au lard, les cretons (sorte de rillettes), la poutine (frites recouvertes de sauce brune), la tourtière et l'incontournable sirop d'érable. La cabane à sucre est un lieu très apprécié par les familles québécoises en hiver. On y sert des plats traditionnels dans une ambiance très conviviale. Plus récemment, les cidres et vins de glace gagnent en popularité. Mais à Montréal, la cuisine est internationale. Il est très facile de trouver un plat son goût. Le matin, on peut prendre un petit-déjeuner « français », composé de pain baguette, de viennoiseries dans le quartier français d'Outremont, le midi, prendre un repas indien près du marché Jean-Talon et le soir, manger chinois dans le quartier chinois de Montréal. Avec plus de 100 communautés vivant à Montréal, la diversité des cuisines est abondante. Les fast-food sont aussi très présents à Montréal. Cependant, la gastronomie raffinée se développe de plus en plus.

Le hockey

Le hockey est le sport national au Québec et au Canada. Il est aussi populaire, sinon plus, que le soccer (football) en France. Presque tout le monde joue au hockey. En hiver, on peut le pratiquer sur les patinoires extérieures aménagées dans les parcs.

L'équipe de hockey professionnelle de Montréal s'appelle les Canadiens (« Canadien ») et existe depuis 1909. L'équipe de Montréal joue au Centre Bell qui peut recevoir jusqu'à 21000 spectateurs. Elle dispute des matchs au sein de la ligue canadienne et américaine. La saison commence en septembre et si l'équipe se qualifie pour disputer la Coupe Stanley, elle peut durer jusqu'en mai !



Vue du centre-ville de Montréal du Mont Royal. Au fond le fleuve St-Laurent.

(Octobre 2015)

La vie à Montréal

La vie à Montréal est agréable et animée. De nombreux musées, théâtres, centres culturels, bibliothèques proposent des activités variées et pour tous les publics. Montréal (1,9 million d'habitants) est reconnue pour ses nombreux festivals, comme le Festival de jazz, le festival Juste pour rire ou les Francofolies. On aime la chanson et la musique, et la nature. Il y a beaucoup de parcs dans la ville (parc Lafontaine, parc Maisonneuve, jardin botanique), le plus central est le Parc Mont-Royal. En été, on s'y promène, on y fait du vélo, du patin, de la course. En hiver, le ski de fond et la luge s'y pratiquent et une grande patinoire extérieure permet de patiner. Montréal est aussi une ville universitaire. Avec ses quatre universités et ses écoles, parmi les meilleures au monde, Montréal accueille quelques 150 000 étudiants dont 9% d'étrangers. Les étudiants venant de France sont nombreux.

Montréal est une ville sécuritaire. On peut se déplacer en bus ou en métro sans crainte, car il y a très peu de criminalité.



Rue piétonne dans le vieux quartier de la ville de Québec

Bien sûr, la vie au Québec n'est pas parfaite. La plus grande frustration pour les immigrants venant de France est le système de santé. Comme le système est public et gratuit, il est souvent saturé. Il est difficile d'avoir un médecin de famille et les temps d'attente pour voir un spécialiste sont longs. Mais lorsqu'on a franchi ces obstacles, les soins sont de qualité. Un autre irritant, ce sont les travaux. Montréal est continuellement en travaux. Il faut réparer les routes qui souffrent du gel et de

l'utilisation d'abrasifs, moderniser les systèmes d'aqueducs, mettre en terre le réseau téléphone, d'électricité, de gaz... et autres en plus de la construction de tours d'habitation. Bref, circuler en voiture à Montréal est un casse-tête et une perte de temps...

De Montréal (Québec) Canada nous vous souhaitons chères lectrices et chers lecteurs de joyeuses fêtes de fin d'année, une bonne année 2016 et l'occasion de découvrir le Québec.

Patrick Weber



Les dix meilleurs conseils pour prévenir un cyber crime

1. Utilisez des mots de passe forts

Utilisez différentes combinaisons de nom d'utilisateur et de mot de passe pour différents comptes et évitez de les noter par écrit. Rendez vos mots de passe plus compliqués en combinant des lettres, des chiffres et des caractères spéciaux (minimum de 10 caractères au total) et changez-les de façon régulière.

2. Protégez votre ordinateur

- Activez votre pare-feu

Les pare-feu constituent la première ligne de cybersécurité; ils bloquent les connexions à des sites inconnus ou faux et interdisent l'accès à certains virus et pirates.

- Utilisez un logiciel antivirus et contre les logiciels malveillants

Empêchez les virus d'infecter votre ordinateur en installant un logiciel antivirus et en le mettant régulièrement à jour.

- Bloquez les attaques de logiciels espions

Empêchez les logiciels espions de s'attaquer à votre ordinateur en installant un logiciel anti-espiogiciel et en le mettant à jour.

3. Soyez prudent dans les médias sociaux

Assurez-vous que vos profils sur les réseaux sociaux (p. ex., Facebook, Twitter, Youtube, MSN, etc.) sont établis comme « privés ». Vérifiez vos propriétés de sécurité. Faites attention à l'information que vous affichez en ligne. Une fois sur Internet, cette information est disponible pour toujours !

4. Protégez vos appareils mobiles

Soyez conscient que votre appareil mobile est vulnérable aux attaques de virus et de pirates. Téléchargez vos applications à partir de sources fiables.

5. Installez les plus récentes mises à jour de votre système d'exploitation

Gardez vos applications et votre système d'exploitation (Windows, Mac, Linux) à jour grâce aux mises à jour récentes de votre système. Activez la fonction de mise à jour automatique afin d'éviter les attaques potentielles contre les logiciels moins récents.

6. Protégez vos données

Chiffrez vos documents de nature délicate comme vos rapports d'impôts ou des dossiers financiers, faites des sauvegardes régulières de toutes vos données importantes et entreposez-les dans un autre endroit.

7. Protégez votre réseau sans fil

Les réseaux sans fil (wifi) à la maison sont vulnérables aux intrusions si'ils ne sont pas protégés adéquatement. Vérifiez et modifiez vos paramètres par défaut. Les réseaux wifi publics, aussi appelés « points d'accès sans fil », sont également vulnérables. Évitez de faire des transactions financières ou des affaires sur ces réseaux.

8. Protégez votre identité électronique

Soyez prudent lorsque vous donnez des renseignements personnels comme votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone ou des renseignements financiers sur Internet. Assurez-vous que le site Web est sécurisé (p. ex., lorsque vous faites des achats en ligne) ou que vous avez activé les paramètres de protection des renseignements personnels (p. ex. lorsque vous utilisez les sites des réseaux sociaux).

9. Évitez de vous faire avoir

Interrogez-vous toujours avant de cliquer sur un lien ou un fichier d'origine inconnue. Ne vous sentez pas forcés d'ouvrir des courriels. Vérifiez la source des messages. En cas de doute, vérifiez la source. Ne répondez jamais à des courriels où on vous demande de vérifier votre information ou de confirmer votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe.

10. Appelez une personne compétente pour obtenir de l'aide

Ne cédez pas à la panique! Si vous êtes victime, si vous découvrez du contenu douteux sur Internet (p. ex., images d'exploitation d'enfants) ou si vous soupçonnez un crime informatique, un vol d'identité ou une fraude commerciale, communiquez avec votre service de police local. Si vous avez besoin d'aide pour la maintenance ou l'installation d'un logiciel sur votre ordinateur,appelez un technicien en informatique certifié ou votre fournisseur local.

Phishing (Hameçonnage ou filoutage)



Direction générale de la concurrence,
de la consommation et
de la répression des fraudes



Les fiches pratiques de la
concurrence et de la consommation

Le *phishing* (hameçonnage ou filoutage) est une technique par laquelle des personnes malveillantes se font passer pour de grandes sociétés ou des organismes financiers qui vous sont familiers en envoyant des mèl's frauduleux et récupèrent des mots de passe de comptes bancaires ou numéros de cartes de crédit pour détourner des fonds.

Quel est le principe du *phishing* ?

Le principe du *phishing* est de récupérer des données personnelles sur internet. Le moyen utilisé est

L'usurpation d'identité, adaptée au support numérique. L'escroquerie repose le plus fréquemment sur la contrefaçon d'un site internet (celui d'une banque ou d'un marchand en ligne). L'adresse URL du lien comprise dans le mèl est également « masquée » afin de paraître authentique.

Des mèl's à connotation alarmiste ou d'autres alléguant d'un prétendu remboursement en faveur de l'internaute sont ensuite massivement adressés. Ils semblent provenir d'une source de confiance (banque, CAF, impôts, etc.) et invitent à se rendre sur une page de formulaire afin de fournir des données personnelles et souvent à caractère financier.

Ces informations sont ensuite récupérées par les *phishers*. Pendant toute la procédure, la victime croit avoir à faire à un site officiel d'un opérateur qu'elle connaît. Les liens figurant sur la page internet du formulaire sont souvent inactifs.

Comment s'en protéger ? (source : www.securite-informatique.gouv.fr)

- **Les centres des impôts n'envoient jamais ce genre de courriel.** Ils ne passent jamais par un courrier électronique pour demander à leurs assujettis de saisir leurs informations personnelles.
- **Les banques et organismes sociaux (CAF, mutuelles, etc.) n'envoient jamais ce genre de courriel :** Ils ne passent jamais par un courrier électronique pour demander à leurs clients de saisir leurs informations personnelles. Pour se connecter au site de sa banque il vaut mieux entrer manuellement l'adresse réticulaire (URL) du site dans votre navigateur.
- **Préférer saisir des informations personnelles (coordonnées bancaires, identifiants, etc.) sur des sites internet sécurisés :** un cadenas apparaît dans le navigateur et l'adresse du site commence par HTTPS au lieu de HTTP.
- **Ne pas cliquer sur les liens contenus dans les courriers électroniques :** les liens affichés dans les courriers électroniques peuvent en réalité diriger les internautes vers des sites frauduleux. En cas de doute, il est préférable de saisir manuellement l'adresse dans le navigateur.
- **Être vigilant lorsqu'un courriel demande des actions urgentes.**
- **Utiliser le filtre contre le filoutage du navigateur internet :** la plupart des navigateurs (Microsoft Internet Explorer 7, Mozilla Firefox, Opéra) proposent une fonctionnalité d'avertissement

contre le filoutage. Leurs principes peuvent être différents (liste noire, liste blanche, mot clé, etc.) et sans être parfaites, ces fonctions aident à maintenir la vigilance de l'utilisateur.

- **Utiliser un logiciel de filtre anti-pourriel** : la plupart du temps ces tentatives d'escroquerie se diffusent par le biais de courriers électroniques. Même si les logiciels de filtrage ne sont pas parfaits, ils permettent de réduire le nombre de ces courriels.
- **Ne jamais répondre ou transférer ces courriels.**
- **En cas de doute ou de problème, prendre contact rapidement avec son agence bancaire ou l'organisme qui aurait envoyé ce courriel.**
- **D'une manière générale, être vigilant et faire preuve de bon sens** : ne pas croire que ce qui vient de l'internet est forcément vrai.

Signalez l'abus d'utilisation d'informations personnelles aux autorités compétentes

Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie par *phishing*, signalez-le immédiatement sur la plateforme « PHAROS » (plateforme d'harmonisation, d'analyse de recouplement et d'orientation des signalements) à l'adresse suivante :

www.internet-signalement.gouv.fr

Cette plateforme permet de signaler les sites internet dont le contenu est illicite, mais aussi la réception de *phishing*.

Votre signalement sera traité par un service de police judiciaire spécialisé dans ces questions, l'office central de lutte contre la criminalité et de la communication (OCLCTIC).

Enfin, vous pouvez également signaler les tentatives de *phishing* sur le site www.phishing-initiative.com, édité par l'association Phishing Initiative et destiné à alimenter les principaux navigateurs afin que l'accès à ces sites soit bloqué.

Textes applicables

- Code pénal - Article 313.3 (tentative d'escroquerie) et Article 226-4-1 (usurcation d'identité)

Autres informations

- Association *Phishing* Initiative – <http://www.phishing-initiative.com/>
- La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) – <http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/spam-phishing-arnaques-signaler-pour-agir/>
- Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet - PHAROS
- La sécurité informatique - http://www.securite-informatique.gouv.fr/gp_article44.html
- l'office central de lutte contre la criminalité et de la communication (OCLCTIC)- <http://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/Lutte-contre-la-criminalite-organisee/Office-central-de-lutte-contre-la-criminalite-liee-aux-technologies-de-l-information-et-de-la-communication>

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique **votre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujet
14 rue du Maréchal Juin
F-67054 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

environsantement@ars.alsace.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Creditphoto : fotolia.com

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2014

Syndicat des Eaux de DRULINGEN ET ENVIRONS

ORIGINE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux de Drulingen (8504 habitants)¹ est alimenté en eau par 3 sources et 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 31 mars 1987 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est traitée par désinfection au bioxyde de chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés en sortie de la station de traitement, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

(1) population au 01/01/2011 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

33 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- 33 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 8,2 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très douce (très peu calcaire), peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation ...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 2,2 mg/l
- Teneur maximale : 2,5 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 3,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 2,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,07 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2014, l'eau produite et distribuée le Syndicat des Eaux de Drulingen est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

**Maison des Services
6, rue de Weyer
67320 DRULINGEN**

Tél. : 03 88 01 21 10 - Fax : 03 88 01 22 41

E-mail : mds.drulingen@orange.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil :

Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

Le vendredi : 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 16h00

PERMANENCES A LA MAISON DES SERVICES DE DRULINGEN

B
A
T
I
M
E
N
T
A



ABRAPA (Association Bas-Rhinoise Aux Personnes Agées)

Site internet : <http://www.abrapa.asso.fr/>

Accueil / secrétariat Tél : 03 88 01 05 27 / Fax : 03 88 00 73 65

Portage des repas Tél : 03 88 01 05 49

Responsable secteur : Mme Carole SCHNEIDER-LEY

Horaires d'ouvertures : du lundi au vendredi 8h00 à 11h30 et 13h00 à 16h00



ADAR DES 2 PAYS - Chambre d'agriculture du Bas-Rhin

Tél. : 03 88 01 22 53 / Fax : 03 88 01 22 54

Site internet : <http://www.bas-rhin.chambagri.fr/>

Permanences :

Mr Daniel BRUA

Le mardi de 8h00 à 12h00

Les autres jours sur RDV



A.D.I.L. - Agence Départementale d'information sur le Logement

Tél. : 03 88 21 07 06 / Fax : 03 88 21 95 00

Site internet : <http://www.adil67.org/>

Permanences : le 3ème jeudi du mois de 14h00 à 16h15



CAF - Caisse d'Allocations Familiales

Tél. : 0810 25 67 10

Site internet : <https://www.caf.fr>

Permanences : le lundi de 9h00 à 11h30 sur RDV uniquement



CARSAT

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace-Moselle

03 88 63 46 88 / Fax : 03 88 63 46 25

Site internet : <http://www.carsat-alsacemoselle.fr> - E-mail : service-social.haquenau@carsat-am.fr

Permanences :

1er et 3ème mardi de 9h00 à 11h30

(à partir de janvier 2015)



CENTRE MEDICO-SOCIAL

Tél. : 03 68 33 84 30 / Fax : 03 69 33 20 01

Site internet : <http://www.ca67.fr>

Permanences :

Mme Anne MENG	Assistante sociale	sur RDV
Mme Marie-Christine DIEDAT	Assistante sociale	sur RDV
Mme Kathia BAUER	Assistante sociale	sur RDV
Mme Elisabeth ENSMINGER	Puéricultrice	sur RDV
Dr Cécile SIMON	Médecin de Protection Maternelle et Infantile	le 1er jeudi du mois de 9h à 16h sur RDV et lors des consultations jeunes enfants Tél : 03 69 33 20 00

**B
A
T
I
M
E
N
T

A**



INFO ENERGIE
 Tél. : 09 72 28 95 73 - N°vert : 0 800 60 60 44
 E-mail : info.energie@paysdesaverne.org

Permanences :
Mr BOEHMER Victor

1er jeudi du mois de 14h00 à 18h00



MSA : la protection sociale du monde agricole et rural
 Tél. : 03 89 20 78 68 / Fax : 03 89 20 79 00
 Site internet : <http://www.msa-alsace.fr/> - E-mail : contact@alsace.msa.fr

ACCUEIL sans rendez-vous Jeudi : 9h00-12h00 et de 13h30-16h30 ☎ 03 89 20 78 68
Permanence téléphonique des travailleurs sociaux Mardi : 9h00 - 12h00 ☎ 03 90 40 36 27
 Cantons de : Bouxwiller - Drulingen - Sarre-Union - La Petite Pierre



PIG RENOV HABITAT 67 - (Cabinet URBAM CONSEIL)
 Tél. : 03 29 64 45 16
 E-mail : pig67@urbam.fr

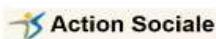
Travaux de réhabilitation des logements.

Permanences : 1er jeudi du mois de 14h00 à 15h30



SOUS-PREFECTURE
 Tél. : 03 88 01 22 43 / Fax : 03 88 01 22 44
 Site internet : <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>

Permanences : le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



SNCF DIRECTION COHESION & RESSOURCES HUMAINES - UNITE D'ACTION SOCIALE
 Tél. : 03 88 05 40 87 / Fax : 03 88 05 40 81
Permanences : 2^{ème} vendredi du mois de 10h à 12h (mois pairs)
 (à partir de janvier 2015)

**B
A
T
I
M
E
N
T

B**



LA MAISON DES ENTREPRENEURS DE SAVERNE
 Tél. : 03 88 71 15 54
 Site internet : <http://www.apers.asso.fr/> - E-mail : entreprendre@apers.asso.fr

Permanences :
Mme Marianne WEBER Responsable Pôle Crédit
 Le mardi de 9h30 à 12h00 sur RDV



CAP EMPLOI RESSOURCES HANDICAPS
 Tél. : 03 89 41 88 12 / Fax : 03 88 41 47 97
 Site internet : <http://capemploi.net>

Permanences :
Mme Audrey VOLTZENLOGEL sur RDV uniquement



COMMUNAUTE DES COMMUNES D'ALSACE BOSSUE
 Tél. : 03 88 01 21 00 / Fax : 03 88 01 21 09
 Site internet : www.cc-alsace-bossue.net

Accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00



ID-AL / IDE-AL Insertion et Développement en Alsace Bossue
 Tél. : 03 88 01 22 42 / Fax : 03 88 01 22 41
 E-mail : accueil.idal67@orange.fr

Entretien espaces verts / Sous-traitance / Activités diverses
 Accueil du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
 Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



MISSION LOCALE DU PAYS DE SAVERNE PLaine et Plateau
 Tél. : 03 88 01 21 11 / Fax : 03 88 01 22 41
 Site internet : www.ml-saverne.org - E-mail : francine.schwab@mlsaverne.org

Permanences :
Mme Francine SCHWAB - le lundi de 13h30 à 16h30 sur RDV
 Port. : 06 24 01 59 00 - le mardi sur RDV
 - le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sur RDV
 - le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sur RDV



POLE-EMPLOI
 Tél. : 3949
 Site internet : www.pole-emploi.fr

Permanences :
Mme Christine WALTER le lundi de 8h30 à 11h30
Mr MATHIE le vendredi de 8h30 à 11h30 (semaines paires)

Réponses aux jeux



4



6



25



10



8



31



14



20



19



26



30



22



24



17



7



13



29



18



27



5



11



15



1



21



32



16



12



3



23



9



28



2

Comment obtenir vos divers papiers administratifs

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir
Carte nationale d'identité infalsifiable Validité : 15 ans	A la mairie du domicile	2 photos d'identité récentes et conformes aux normes L'ancienne carte d'identité 1 acte de naissance de moins de 3 mois pour une 1 ^{ère} demande de carte 1 facture (EDF, Télécom, Eau...) de moins de un an Copie carte d'identité du représentant légal pour les mineurs
Passeport électronique Validité : 10 ans (adulte) Validité : 5 ans (mineur)	A la mairie de Drulingen	2 photos d'identité récentes et conformes aux normes Timbres fiscaux de : 86 € pour les majeurs 42 € pour les mineurs de 15 ans à 17 ans 17 € pour les mineurs de 0 à 14 ans L'ancien passeport 1 acte de naissance de moins de 3 mois pour une 1 ^{ère} demande de passeport 1 facture (EDF, Télécom, Eau...) de moins de un an Copie carte d'identité du représentant légal pour les mineurs
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer votre nom, prénom et date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées) Joindre une enveloppe timbrée
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer votre nom, prénom et date de mariage Joindre une enveloppe timbrée
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt	Indiquer votre nom, prénom du défunt, ainsi que la date du décès Joindre une enveloppe timbrée
Certificat de vie commune (concubinage)	A la mairie du domicile	Carte d'identité des deux personnes Justificatif de domicile Se présenter avec 2 témoins
Duplicata du livret de famille	A la mairie du lieu de mariage	Fournir l'état-civil des conjoints et des enfants
Certificat d'hérité	A la mairie du dernier domicile du défunt pour des sommes inférieures à 1500 €	Livret de famille et adresse des héritiers
Inscription sur la liste électorale	A la mairie du domicile	Se présenter personnellement à la mairie entre le 01 septembre et le 31 décembre

Numéros utiles



Pompier (en urgence)
Pompier de Drulingen

18 ou le 112
03 88 00 76 52



Gendarmerie (en urgence)
Gendarmerie de Drulingen

17 ou le 112
03 88 00 62 00



SAMU

15 ou le 112



Hôpital de Saverne

03 88 71 67 67



Mairie de Siewiller

03 88 00 60 33



Ecole primaire de Siewiller
Ecole primaire d'Ottwiller
Ecole primaire de Lohr
Ecole maternelle de Lohr

03 88 00 75 51
03 88 00 69 43
03 88 00 63 53
03 88 00 69 83



Presbytère protestant de Bust-Siewiller
Presbytère catholique de Drulingen

03 88 00 60 48
03 88 00 63 62



Communauté de communes Drulingen

03 88 01 21 00



Syndicat des eaux

03 88 70 45 52

Sivom de la vallée de l'Isch

03 88 00 60 83



Perception de Drulingen

03 88 00 62 73

La mairie est ouverte au public :
Le lundi de 16 à 18 heures

Album Photos Communal



Les Classes 1920 et 1922